

N° 23
JANVIER 2008

PASSION ARCHITECTURE



International
Propos de
Gaëtan Siew,
président de l'UIA

Environnement
"Architecture
et environnement" par
Nathalie Kosciusko-
Morizet, Secrétaire
d'État chargée
de l'Écologie

Bon sens
"Oui aux emplois qui
font la vie meilleure"

Vie syndicale
Compte-rendu
du 38^e congrès
de l'Unsa à Orléans

Cahier Spécial

RÉGION
Lorraine

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unsa
L'UNION DES ARCHITECTES

Édito

Lors du 38^e congrès de l'Unsa à Orléans, vous m'avez réélu pour un deuxième mandat de deux ans, je vous en remercie et je continuerai à mettre toute mon énergie au service de l'Unsa et des architectes pour que notre profession soit toujours sur une voie d'excellence quand à sa responsabilité vis-à-vis de tous.

Le congrès fut un congrès d'une grande dynamique, qui a eu le plaisir d'accueillir près d'une cinquantaine de jeunes architectes, tout juste installés, ou dans la recherche d'une HMONP digne de ce nom.

Je remercie mes confrères d'Orléans pour le travail qu'ils ont réalisé, avec le Club Prescrire et les permanents de l'Unsa, pour la réussite de ce congrès qui a accueilli plus de 300 inscrits.

Je remercie l'ensemble des intervenants extérieurs et en particulier Monsieur Albert Jacquard pour sa vision philosophique sur la place de l'humain dans la société, ce fut un bonheur et une bouffée d'oxygène.

Pour cette année 2008, nous devons être actifs et vigilants sur les travaux déjà entamés en 2007, en particulier la séquence HMONP pour une mise en situation professionnelle positive des futurs architectes, et notre implication sur les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Cette prise de conscience générale sur l'environnement, affirme la place que l'architecte doit avoir dans la réalisation des lieux à habiter.

L'architecte est un acteur essentiel au sein de la maîtrise d'œuvre pour la création des équipements, des bâtiments et de l'urbain, puisqu'il doit réussir, avec ses partenaires, la synthèse de l'ensemble des objectifs et contraintes d'ordre culturel, social, urbanistique, environnemental, esthétique, fonctionnel, technique, économique, réglementaire et normatif.

Invitons les politiques et les élus à dialoguer et à échanger avec les architectes pour faire la ville de demain conformément aux objectifs de développement durable.

Je vous souhaite à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2008. Bon courage !

Michel Rouleau,
Président de l'Unsa



Couverture
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS
1 : Gymnase du Lycée Chopin, Nancy (architecte : Hervé Graille)
2 : Gymnase E. Gallé, Essey Les Nancy (architecte : Architecture - Urbanisme & Paysage - Lorraine : Jacky Moncuit et Benjamin Fedeli)
3, 4 et 5 : Gaëtan Siew, Nathalie Kosciusko-Morizet (©Arnaud Perrin), Michel Cantal-Dupart



▶	À l'honneur	4
▶	Actus	5
▶	Bon sens	6-7
	“Oui aux emplois qui font la vie meilleure”	
▶	International	8-9
	Gaëtan Siew, président de l'UIA	
▶	Europe	10-12
	“Politique européenne : mutations ?”	
▶	Environnement	13-14
	“Architecture et environnement” par Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie	
▶	Vie syndicale	15-18 et 25-29
	- Compte-rendu du 38 ^e congrès des architectes à Orléans - Vie des régions	
▶	Club Prescrire	19-24
▶	Formation	30
	Le Carnet-Métier Architecte	
▶	Cahier spécial région Lorraine	31-34
▶	Réglementation	35
	“Le Premier ministre et les CCAG, suite”	
▶	Infos sociales	36-37
	“La complémentaire santé arrive !”	
▶	Expression libre	38-41
▶	Infos techniques	42
▶	Archi-culture	43

PASSION ARCHITECTURE

10 rue Bertin Poirée 75001 Paris - Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 - Fax : +33 (1) 45 44 93 68 - E-mail : contact@unsa.com - **Directeur de publication** : Michel Rouleau - **Rédactrice en chef** : Isabelle Chinardet-Cantineau - **Chargés de rubriques** :
À l'honneur et actus : Isabelle Chinardet-Cantineau et Éditions PC - **Bon sens** : Gilbert Ramus - **Europe et International** : Philippe Bailly, Didier Prost, Ewa Struzynska - **Formation** : Patrice Bailly, Laurence Guibert, Michel Rouleau, Didier Prost -
Vie syndicale : Jean-Marie Hemin - **Club Prescrire** : Michel Hordé - **Collectivité locale et cahier spécial** “Architecture nous fait la vi(II)e meilleure” : Gilles Garby, Éditions PC - **Infos juridiques** : Antoine Daudré-Vignier, Philippe Klein,
Gilbert Ramus et Patrick Julien - **Infos sociales et paritaires** : Alain Masson et Patrick Julien - **Recherche et développement durable** : François Pèlerin (économie globale), Dominique Riquier-Sauvage (urbanisme durable), Gérard Sénior
(infos techniques) - **Centre de ressources et pôle de compétitivité** : Isabelle Dumas-Barnoud, Michel Jarleton - **Expression libre** : Isabelle Chinardet-Cantineau - **Communication** : Isabelle Chinardet-Cantineau, Dominique Jouffroy, Emmanuel Petit,
Ewa Struzynska - **Archi-culture** : Isabelle Chinardet-Cantineau, Ewa Struzynska et Éditions PC - **Illustrateur** : Nicolas Depoutot

Abonnement (4 numéros par an) - 12 € TTC, tél. / fax Unsa (contact : Eugénie Veille 01 45 44 82 45)

Conception et réalisation : **ÉDITIONS PC** - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin, Guillaume Portmann, Philippe Morineau - Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 - “Passion Architecture” est une publication de l'organisation 
Régie commerciale : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) - La direction se réserve le droit de refuser toute publicité - ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Barnéoud

PRIX ARTURBAIN 2007

Le prix Arturbain 2007, illustré cette année par le thème : "Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine", et le prix de la meilleure communication, ont été décernés à l'opération de lotissement "Val de la Pellinière" présentée par la ville des Herbiers (85). Le prix Arturbain, placé sous le haut patronage de Jean-Louis Borloo, est organisé par l'association pour l'Art Urbain, présidée par Robert-Max Antoni.

JEAN FÉLIX FAIT CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE



Jean Félix, Délégué général de Syntec-Ingénierie, la fédération des sociétés d'ingénierie, s'est vu remettre l'insigne de Chevalier de l'Ordre National du Mérite par Claude Martinand, vice-président du Conseil National des Ponts et Chaussées, le jeudi 22 novembre dernier, en présence de nombreux partenaires publics et privés, ainsi que de ses proches. Cette distinction salue une carrière exemplaire au service de projets internationaux et de l'ingénierie, dont il a créé et développé la représentation professionnelle.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE CNOA



Les élections du Conseil National de l'Ordre des Architectes se sont déroulées le jeudi 15 novembre 2007. À cette occasion, un nouveau président et un nouveau bureau ont été élus. Lionel Dunet succède ainsi à Bernard Figiel, pour un mandat de 3 ans.

Âgé de 55 ans, Lionel Dunet est le fondateur du Réseau des maisons de l'architecture dont il assure la présidence depuis 2004. Il était Conseiller National de l'Ordre des Architectes depuis 2000, en charge de la Commission communication depuis 2002, après avoir été élu du Conseil régional de l'Ordre de Bretagne de 1990 à 1998. Il est également membre du conseil d'administration de l'association Cobaty (Saint-Brieuc) et Président de l'association Qualibat (section des Côtes d'Armor). Diplômé de l'École Spéciale d'Architecture de Paris en 1977 et en Urbanisme à l'Université de Paris XII en 1978, Lionel Dunet est inscrit à l'Ordre des architectes depuis 1978. Il a été élevé au grade d'officier des Arts et Lettres en 2006.

7^E PRIX DU PROJET CITOYEN

Lors de son 38^e congrès, à Orléans, l'Unifa a décerné le 7^e Prix du Projet Citoyen à la concertation menée dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Vernet à Perpignan.

Michel Cantal-Dupart, architecte-urbaniste et responsable du projet, a reçu le trophée des mains du Député-Maire d'Orléans, monsieur Serge Grouard, le 1^{er} décembre dernier.

Le jury a voulu récompenser l'exemplarité des démarches de concertation et de participation des habitants voulues par la ville de Perpignan, maître de l'ouvrage, et structurées autour de l'atelier, maître d'usage. Ce lieu d'échanges est une association, loi de 1901, qui regroupe les acteurs de la cité : les habitants, les associations, les élus, les architectes et les services techniques de la ville. Ce dispositif mis progressivement en place il y a 15 ans, ouvert à tous, a permis de susciter des échanges constructifs entre acteurs, de nourrir les débats et de donner tout leur sens aux réalisations urbaines de la ville de Perpignan.



UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE



L'architecte finlandais Juhani Katainen, a été élu président du CAE pour une période de 2 ans (déjà élu en 2002). Il succèdera à Jean-François Susini à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'une des principales tâches de la nouvelle équipe sera la finalisation et la tenue de la Conférence du CAE "Dessiner l'avenir : Marché et qualité de la vie" qui se tiendra le 10 avril 2008, à Bruxelles. Le nouveau président devra également plancher sur la mise en œuvre de la Directive sur les Qualifications Professionnelles (y compris par rapport au processus de consultation de la profession et des écoles) et la Directive sur les Services.

CARTE BLANCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Archinov, en partenariat avec le CSTB, continue son cycle de cartes blanches dans une perspective résolument tournée vers le développement durable. À l'ère de l'effet de serre, la nécessité de préserver les ressources vitales de notre planète nous contraint à définir de nouvelles réponses. Quels sont les enjeux ? Avec quelles nouvelles techniques ? Quels sont les grands axes de réflexion qui nous mèneront "vers une architecture de bio-logiques" ?

Pour répondre à ces interrogations, Archinov donne "carte blanche" à de grands concepteurs qui nous aideront à saisir les mutations actuelles. Après les interventions de Denis Valode, François Grether, Patrick Bouchain, les architectes d'ADP et Philippe Chaix, nous aurons le plaisir d'accueillir le 7 février prochain, Philippe Madec, puis le 10 avril Alain Bornarel, du BET Tribu. (de 17 à 19 H au CSTB - 4, avenue du recteur Poincaré 75016 Paris - inscriptions auprès de Nicole Fraineau : nicole.fraineau@mercatic.com)

STAND COMMUN DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE À BATIMAT

Avec 447 738 visiteurs, le salon Batimat 2007 qui s'est tenu à Paris Expo, porte de Versailles, du 5 au 10 novembre dernier, est une incontestable réussite qui a profité de l'effet de levier du "Grenelle de l'environnement". L'Unfsa était présente sur le stand "**Maîtrise d'œuvre, une équipe**" qu'elle partageait avec l'UNTEC et la CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France). Cette vitrine commune donnait l'occasion aux visiteurs de mieux appréhender les différentes phases de la construction et de connaître davantage les différentes compétences de chacun de ces trois acteurs de la maîtrise d'œuvre.

De gauche à droite : Michel Rouleau, président de l'Unfsa ; Max Laffargue, trésorier de l'UNTEC ; Jacques-Philippe Charpy, président de l'UNTEC ; Pierre Mit, vice-président R&D de l'UNTEC et Pierre Le Borgne, président de CICF Construction durant le cocktail organisé par l'UNTEC le 8 novembre 2007.



LE SALON DES MAIRES 2007

De nombreux ministères voisinaient notre stand Unfsa situé au cœur du hall 2 : ministère de la Défense ; ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports ; ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables...

Nous avons bénéficié de nombreuses visites de personnalités telles que Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur ou Christine Boutin, ministre de la Ville.

Bernard Accoyer, président de l'Assemblée Nationale et Jacques Pélissard, président de l'Association des Maires de France sont venus encourager les architectes.

La journée centrale a été très propice à recevoir les élus qui ont formulé deux souhaits :

- une présence accrue des architectes pour les aider à défendre la qualité du cadre de vie,
- la pratique par nos confrères de la médiation.

Remerciements à : Élodie Vin pour son aide précieuse à l'installation du stand, Ewa Struzynska qui a démontré qu'être deux permet d'optimiser l'écoute, Yves Monnot qui a assuré la dernière journée ainsi que le démontage. À l'année prochaine en souhaitant que vous vous engagerez nombreux à nos côtés !



UN PROGRAMME DE QUALITÉ

Les rencontres nationales 2007 des pratiques socioculturelles de l'architecture

qui ont eu lieu à la Friche de la Belle de Mai à Marseille ont permis :

- de faire émerger les nouvelles formes de pratiques professionnelles de l'architecture pédagogiques, participatives et artistiques,
- d'approfondir des questionnements communs à ces professionnels,
- de s'interroger sur la fonction de l'architecte et le rôle de l'architecte dans la société.

Olivier Chadoin, enseignant chercheur au laboratoire Espaces Travail à Paris a accompli la lourde tâche de synthétiser ces deux jours et demi d'échanges. Les différents collectifs présents dans la salle ne se sont toujours pas reconnus dans les grandes lignes de l'analyse.

Cet événement s'inscrit dans la continuité du séminaire "aede" (architecture éducation démocratie) organisé en 2003 par l'association Didattica à Paris.

Les organisateurs, Alexandre Curbizolles et Sabine Thuillier pour Pixel 13 Marseille ainsi que Léa Longeot et Élise Macaire pour Didattica ENSA Paris - La Villette ont confirmé les prochaines rencontres nationales prévues à Bordeaux.



À NE PAS RATER ! ...

10 femmes architectes inventent 9 univers habitables à la Cité de l'Architecture

Florence Lipsky, Isabelle Héroult, Anne-Françoise Jumeau, Fiona Meadows, Dominique Jakob, Emmanuelle Marin-Trottin, Raphaëlle Hondelatte, Sophie Delhay, Gaëlle Hamonic et Karine Herman questionnent les modes et les styles de vie actuels.



Les thèmes de IT lab, lunch box, treasure island, pet land, urban cottage, secret garden, body et soul boudoir, bla bla bla lounge, et beauty building space sont les thèmes explorés dans un volume défini de 2,20 x 1,20 x 1,50.

C'est à l'exposition "la villa de mademoiselle B" jusqu'au 10 février 2008.

Oui aux emplois qui font la vie meilleure

En 2004, le rapport de deux hauts (sans doute très hauts) fonctionnaires avaient suggéré de créer un million d'emplois en "déréglementant". Le 1^{er} août 2007, l'Élysée a demandé à Jacques Attali de réfléchir à cette même idée.

Préambule - La législation, utile ou malfaisante ?

Tout le monde a de bonnes raisons de se plaindre d'une **législation exubérante**, pas toujours de très bonne qualité¹, parfois écrite dans l'émotion d'une affaire spectaculaire médiatisée.

Et pourtant, **aucune vie en société ne peut se développer sans règles** et tous ses membres ont intérêt à ce qu'elles soient respectées... par tous les autres. Certains (notamment à Bruxelles) tentent de faire croire que les seules "lois du marché" suffisent. Or, si la concurrence stimule le progrès dans beaucoup de domaines, **une absence de règles ou un excès de liberté sont porteurs de multiples risques et finissent par engendrer de grandes inégalités entre les citoyens.**



En effet :

- à la "base", la déréglementation permet à des prestataires incompetents ou à des producteurs improvisés de vendre n'importe quel service non fiable ou produit de basse qualité, voire dangereux ;
- au "sommet", l'absence de règles permet aux opérateurs puissants d'abuser de leur position dominante pour imposer des transactions inéquitables, ou pour s'exonérer de leurs responsabilités.

[1] Souvent, ses rédacteurs n'ont jamais eu la moindre responsabilité dans le domaine sur lequel ils écrivent. Ils sont pourtant tellement certains de détenir la juste vision du "bien commun" qu'ils n'hésitent pas à mépriser les apports des concertations préalables quand il y en a eu.

Le législateur a donc un rôle très important à jouer, précisément pour assurer un maximum d'équité, de qualité et de sécurité dans les transactions, les services ou les produits².

Comme nous l'avons écrit dans PA n° 20, une partie de notre législation a cette fonction.

La France et les pays européens (mais pas tous au même niveau) ont édicté des réglementations de plus en plus nombreuses et précises pour encadrer : - le droit des transactions, - les conditions de travail, - les qualifications nécessaires pour exercer certaines activités, - la détention du capital de certaines sociétés de services³, - les informations à fournir sur les produits, services ou travaux, - les garanties à fournir, - les assurances à contracter, - etc, etc.

On peut déplorer des excès, des complexités inutiles, voire des dyscohérences, mais globalement, **les États ont légiféré et réglementé dans un but toujours plus élevé de qualité et de sécurité pour les citoyens.**

Toutefois, l'Europe, et surtout les commissaires européens, font partie de ceux qui croient que la libre concurrence règlera tout (on l'a vu avec la tentative d'imposer la directive Bolkestein).

Depuis des années, ils ont "dans le collimateur" les professions dites "réglementées" qui constitueraient un obstacle à la création d'emplois (sic) !

[2] Les personnes riches ont les moyens de choisir des produits de qualité, vivent et travaillent dans des espaces bien conçus et confortables, s'offrent les services des meilleurs avocats et disposent de gardes du corps chaque fois que c'est nécessaire, etc.

Ce sont évidemment les gens modestes qui ont tout à craindre de l'insécurité de leur cadre de vie et des transports, de la qualité incertaine des produits ou services (si n'importe qui a le droit de les vendre), des transactions peu fiables, et, d'une manière générale, de l'anarchie des rapports sociaux et commerciaux.

[3] Personne ne nie que celui qui détient le capital d'une société, en fixe les objectifs et choisit ses dirigeants, décide des personnes et des moyens pour accomplir les prestations, et in fine, peut organiser la production dans son seul intérêt, etc.

Il n'est donc pas inutile de se pencher sur les conséquences, sur l'emploi, des législations encadrant les professions "réglementées".

Créer des emplois en améliorant la qualité de vie de tous

À propos des professions réglementées, il serait d'abord désobligeant d'insinuer que, pendant plus d'un demi-siècle, les parlementaires ont discuté et voté de manière **irraisonnée** les lois successives encadrant certaines professions, et que les parlementaires qui ont modernisé ces lois au fil des années⁴ étaient tout aussi **irréfléchis** que leurs aînés.

Nonobstant cette présomption de légitimité, on peut se demander si les législations qui encadrent peu ou prou ces **professions réglementées** ne constitueraient pas des freins à la croissance ?

Rappelons d'abord que **les professions réglementées n'ont cessé d'être largement créatrices d'emplois depuis des décennies**⁵. Nonobstant la diversité de leurs activités, l'accroissement régulier de leurs emplois a quelques causes communes :

- L'augmentation de la population, pour une part évidemment très faible. Celle-ci n'est pas le sujet du présent dossier.
- L'accroissement de la complexité de la plupart des services à rendre : nous dénonçons l'alourdissement

[4] Pour donner un seul exemple sur une profession, la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture a déjà fait l'objet - de cinq modifications législatives, - et de nombreuses corrections des décrets et arrêtés d'application.

[5] Aujourd'hui, beaucoup d'entre elles ont des **capacités d'embauche** et sont préoccupées par la difficulté de trouver les personnes convenablement formées pour remplir ces emplois, malgré les moyens mis en place à l'intérieur des entreprises pour accroître les compétences de leurs salariés ou compléter les formations des nouveaux salariés.

parfois inutile des prestations, mais le plus souvent, cette "complexification" est justifiée par les objectifs de l'alinéa suivant.

- **La demande de bien-être et de sécurité de nos concitoyens** dans tous les compartiments de leur existence, qui conduit les professionnels à rendre des **services de plus en plus étendus, évolués, fiables et mieux garantis** (quelquefois plus personnalisés), etc.

De ce fait, **l'accroissement de la qualité** (au sens large du terme) **de nos prestations s'avère être un puissant moteur de création d'emplois dans nos professions**⁶.

Cette amélioration constante des services à rendre aux consommateurs nécessite de poursuivre la modernisation des activités de ces professions, afin d'accroître la qualité de leurs prestations.

Il faut donc continuer d'être exigeant avec les professionnels et c'est évidemment dans cette direction que l'Unfsa propose de s'engager.

L'État peut d'ailleurs être un catalyseur efficace des initiatives à prendre, notamment par la recherche qui ouvre de nouvelles voies, par l'enseignement s'il forme mieux un nombre plus élevé de jeunes, et par la formation continue qui permet d'entretenir, d'actualiser et d'accroître les savoirs des personnes en activité ou en recherche d'emploi.

Créer des emplois en détériorant la qualité de vie

Il existe un moyen simpliste de créer des emplois, puisqu'il suffit de :

- **niveler par le bas toutes les exigences en réduisant à la portion congrue tous les "encadrements"** évoqués précédemment ;
- **n'importe qui pouvant désormais vendre n'importe quels services, produits ou travaux !**

La création d'emplois ne résidera évidemment pas dans les activités directes créées, car il s'agira seulement

[6] Pour donner l'exemple de la "maîtrise d'œuvre" dans le bâtiment, des objectifs plus ambitieux en matière d'environnement et de développement durable vont nécessiter des études plus poussées.

d'un transfert d'activité⁷, **mais elle sera engendrée par les conséquences désastreuses de ces désencadrements.**

Nous nous contentons de donner quelques exemples :

- **Des travaux ou des services matériels mal exécutés par des acteurs non qualifiés** nécessitent une nouvelle intervention des entreprises, mais on peut "espérer" beaucoup "mieux" : intervention des assureurs, experts, avocats, magistrats, ce qui, en outre, donnera aux désordres le temps de s'aggraver et rendra nécessaire davantage de travaux de réparation !
- **Des matériels aux informations déficientes** (performances, usages, emploi, etc) **ou des produits défectueux** ne répondant pas à l'attente des acheteurs, conduisent ceux-ci vers toutes les personnes qui vivent du contentieux de l'après-vente, ou s'ils ont renoncé "à se battre", les contraignent à de nouveaux achats. En cas d'accident corporel, c'est toute la chaîne des soins qui peut être activée !
- **Des services intellectuels délivrés sans les compétences nécessaires**, font courir au client (et très souvent à la collectivité) des risques graves qui, s'ils surviennent, rendent nécessaire l'intervention de toute la chaîne du contentieux et de nouveaux prestataires afin de remédier aux situations mal engagées et dangereuses pour la santé, le bien-être matériel ou moral, le cadre de vie, la sécurité des personnes et des biens, etc, etc.

Si le Gouvernement choisit cette voie du désencadrement pour créer des emplois, l'Unfsa dénoncera vigoureusement une telle orientation qui fonderait le développement de l'activité sur l'insécurité des transactions et la dégradation des prestations, facteurs évidents de "mal-vivre".

Une observation complémentaire doit être faite : **la dégradation et l'insécurité**

[7] Il n'y aura aucune création de valeur ajoutée, puisque le coiffeur "qualifié" perd son emploi au profit d'un coiffeur (?) non qualifié. Nous avons choisi cet exemple pour rappeler que si l'exercice de cette profession a été encadré, c'est parce qu'avant qu'il ne le soit, les accidents de toutes natures s'étaient multipliés au détriment des clients (maladies de peau, empoisonnements, alopecie accidentelle).

évoquée ci-dessus ne frapperont pas de manière égale tous les citoyens :

- quand il s'agit de transactions importantes engagées pour le compte d'acheteurs puissants, ceux-ci ont les moyens de choisir judicieusement leurs prestataires et de conclure avec eux des contrats bien étudiés apportant les garanties souhaitées ;
- *a contrario*, le citoyen modeste ne dispose d'aucun moyen de se prémunir à l'avance contre les risques éventuels d'un mauvais achat ou d'un service mal rendu et, en cas d'insatisfaction, il hésitera à saisir la justice pour toutes les transactions de faible ou moyenne importance.

C'est donc le citoyen modeste qui sera le plus exposé aux conséquences d'un désencadrement irréflecti.

Conclusion

La méthode facile décrite ci-dessus permet de créer des emplois grâce aux désordres de toutes natures qui en résulteront.

Si par contre, il s'agit d'améliorer la qualité de vie des Français en demandant à chacun d'entre eux de s'impliquer personnellement afin que le niveau de vie s'élève pour tous (sans laisser les plus faibles sur le bord du chemin), les moyens sont peut-être plus complexes à mettre en œuvre et certains peuvent demander plus de temps pour produire les résultats, mais l'objectif à atteindre nous paraît beaucoup plus valorisant pour notre pays.

Il est alors aisé de se fixer un objectif de progrès :

- **continuer d'être exigeant** sur les qualifications des acteurs, sur les certifications des produits, sur les contrôles de qualité, etc, tout en étant très circonspect chaque fois qu'il semble nécessaire d'imposer une nouvelle obligation ;
- **évaluer régulièrement l'impact des règles appliquées**, en vue de les actualiser et de les rendre plus cohérentes et lisibles, voire de leur fixer des ambitions plus élevées⁸, même si la tâche peut paraître démesurée. ■

La Commission juridique de l'Unfsa

[8] Certes, il ne s'agit pas de lois, mais seulement de normes : en proposant un réexamen complet des normes pour la construction, sous l'angle du "développement durable", François Pélegrin, architecte, président du Comité d'orientation stratégique de l'AFNOR (COS-Construction), a engagé une action qui doit permettre de faciliter, voire d'encourager, une construction plus respectueuse de notre environnement à court ou long terme.

Du rôle de l'architecte au niveau mondial

Propos de Gaëtan Siew, président de l'UIA

De passage pour quelques jours à Paris, Gaëtan Siew, président de l'Union Internationale des Architectes, nous a accordé un entretien le 14 décembre dernier. Environnement, urbanisation, humanitaire... Autant de sujets d'actualités (ou de tous temps ?) pour lesquels les architectes ont un rôle social à jouer. Un rôle à l'échelle mondiale.



Définir une politique mondiale pour la profession

L'UIA est devenue une ONG accomplie. Elle est la seule organisation représentant la profession d'architecte sur tous les continents. À ce titre nous avons des accords avec les organisations internationales telles que l'UNESCO pour la diversité culturelle et le patrimoine (l'UIA est le seul agent exécutif de l'UNESCO pour les concours internationaux). Nous représentons également la profession au niveau de l'OMC à Genève.

Comme l'acte de bâtir ne concerne pas que les architectes, nous avons élargi depuis 2 ans notre champ d'actions pour y inclure tous les acteurs, maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, industriels, et nos partenaires ingénieurs, architectes-paysagistes, etc...

Notre but est de définir des politiques au niveau mondial pour la profession et pour l'architecture en général. Il faut aller plus loin avec des actions concrètes, car la mobilité de la profession est inévitable en raison du contexte mondial. 70 % des architectes se trouvent dans les pays développés, mais 70 % du marché se trouvent ailleurs (Moyen-Orient, Asie, Afrique ; ce dernier continent compte 50 000 architectes quand l'Europe en a 500 000 !).

Cette mobilité affecte nécessairement l'éducation : les universités doivent préparer les étudiants d'un pays aux méthodes de travail d'autres pays, à d'autres contextes politiques et légaux, à d'autres conditions climatiques, etc. Nous nous efforçons d'établir des normes et d'obtenir des accords.

Pour la formation, nous avons un accord international avec l'UNESCO (antérieur aux accords de Bologne) pour les études d'architecture. En France, la lutte des universités contre la HMO (considérée comme une main mise de l'Ordre sur l'enseignement) est une cause perdue car elle est déjà adoptée au niveau international.

C'est une question qui ne devrait pas être un problème.

Le rôle mondial des architectes

Lorsque vous voyagez dans le monde, vous faites trois constats :

- le monde prend conscience des problèmes de l'environnement et du réchauffement climatique : responsable de 50 % des émissions de CO₂, notre secteur est bien celui sur lequel il faut attaquer. C'est une opportunité pour la profession car **les architectes sont les seuls à pouvoir apporter une solution globale**. Et l'enseignement doit en tenir compte,
- il y a une **pénurie d'architectes** dans le monde entier, que ce soit dans les pays pauvres ou riches et beaucoup d'architectes travaillent déjà hors de leur pays (ex : au Royaume-Uni, 1/3 des architectes est étrangers et il n'y en pas assez ; en Pologne, ce sont des Japonais qui viennent travailler ; et en Asie, 20 % des architectes ne sont pas asiatiques. Par ailleurs certains architectes sont méconnus dans leur propre pays et célèbres à l'étranger),
- la diversité culturelle. Aujourd'hui, plus on parle de mondialisation, plus les sociétés revendiquent leur identité. **Les architectes ont un impact considérable sur les villes et leur identité et la nature même de l'environnement bâti au niveau mondial. Il y a matière à respecter le contexte qui n'est pas forcément notre environnement d'origine.**

Le rôle de l'UIA est d'établir des "normes" pour que ça se passe bien. Par exemple, l'obligation de s'associer avec un architecte local a été adoptée par l'OMC à Genève. Mais il est nécessaire de transcrire ces principes dans les lois des pays. L'UIA dispose d'experts pour aller négocier avec les Gouvernements.

Un rôle humanitaire

L'architecte n'a pas pour seule vocation de faire des concours et de construire des monuments, il a un rôle social.

Des petites structures (Architectes de l'Urgence par exemple) ont été créées à la suite des catastrophes naturelles et des guerres. Il est souhaitable de les fédérer sous le chapeau de l'UIA, afin de les faire bénéficier de nos liens avec l'ONU-Habitat, chargée de dispatcher les fonds recueillis internationalement.

Si jusqu'à maintenant les actions humanitaires ne sont nées qu'en réaction à certains événements, je pense qu'il faut à présent agir par anticipation. Par exemple en Amérique Latine, il y a matière à intervenir sur le problème des favelles avant que cela ne devienne une catastrophe. Beaucoup de jeunes architectes se sentent concernés. L'UIA a d'ailleurs mis en place un réseau d'échanges pour que les pays demandeurs d'aide et les architectes volontaires puissent entrer en contact.

Un des grands problèmes est la concentration de la population mondiale dans les villes. Nous travaillons avec plusieurs fondations pour planifier des actions dans les zones prioritaires et pour lutter contre la pauvreté dans les 3 ans à venir. Jusqu'à présent la théorie a tué l'action. **À présent il faut**

agir et on verra ensuite quelle théorie se trouve derrière.

Et c'est aussi valable en matière de développement durable.

La question de l'environnement

À défaut de consensus au niveau international sur les chiffres (kWh, CO₂, etc), on peut obtenir des accords sur les principes. Nous travaillons notamment sur **une charte de l'architecture équitable** pour que les conditions de production respectent l'environnement et la culture. Nous allons établir un label qui deviendra international et auxquels tous les professionnels devraient vouloir adhérer, car les "10 commitments" doivent être une démarche volontaire. Notre congrès mondial prévu en juin 2008 à Turin devrait aller dans ce sens.

Des pays comme la Chine et les États-Unis, plus grands pollueurs mondiaux, ont réagi plutôt favorablement. Aujourd'hui le coût social en Chine est si élevé qu'il vaut mieux investir dans le durable.

Si certains pays sont en avance sur d'autres sur le thème du développement durable, c'est avant tout une question de sensibilisation et de leur approche technologique ; dès 1993, notre congrès abordait déjà tous ces problèmes !

Dans beaucoup de pays, les premières actions relèvent simplement du bon sens : on peut faire de l'architecture durable avec des moyens locaux et du bon sens : on ne doit pas tout attendre de la technologie.

Chacun doit choisir ses moyens d'atteindre les objectifs communs.

Message aux architectes français...

La France a une histoire forte, le reste du monde la regarde avec envie. Les architectes français bénéficient d'une bonne image internationale, mais ne savent pas en profiter !

Arrêtez de regarder à l'intérieur, c'est vers l'extérieur qu'il faut se tourner... ■

L'UIA en bref...

L'Union Internationale des Architectes a été fondée le 28 juin 1948 à Lausanne, pour unir les architectes de tous les pays du monde, sans distinction de nationalité, de race, de religion ou de doctrine architecturale. Son but en cette période d'après-guerre était l'entraide, la solidarité et la reconstruction.

Composée lors de sa création de délégations de 27 États, l'UIA fédère aujourd'hui les organisations professionnelles les plus représentatives des architectes de 122 pays et territoires, et regroupe à travers elles

plus d'1,5 million d'architectes dans le monde.

Ses missions :

- l'architecture et ses sujets d'actualité, tels que sa vocation humanitaire, la diversité culturelle ou le réchauffement climatique, etc.
- le profession elle-même (éducation, formation, exercice international de la profession...).

UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES
INTERNATIONAL UNION OF ARCHITECTS



Politique européenne : mutations ?

Avec le numéro 23 de *Passion Architecture* s'ouvre un cycle consacré aux villes durables européennes qui sera l'opportunité de donner la parole à des eurodéputés, des chercheurs et des architectes urbanistes. PA 23 introduit le cycle par un historique général des politiques européennes de la ville, sorte d'éditorial aux articles à venir.

Politique de cohésion, politique territoriale, Agenda 21, projets locaux d'urbanisme, outils actuel du développement durable en Europe : après la création du marché intérieur des services, l'échec dans l'adoption d'une constitution commune aux États membres, l'Union Européenne cherche son propre modèle de développement, modèle qui s'intéresserait à l'Homme, modèle qui s'intéresserait au territoire.

Le contexte : la politique de cohésion du territoire européen de 2000 à 2013

Les 27 ministres de l'UE en charge de la ville réunis les 24 et 25 Mai 2007, ont signé la Charte de Leipzig sur les villes durables et adopté l'Agenda Territorial de l'UE. Ces deux documents fondent la volonté de l'UE d'intégrer désormais à son action une politique intégrée qui s'adresse directement aux territoires et dont les régions et les villes constituent les entités porteuses de projets d'aménagement durable.

Durant la période des fonds structurels 2007-2013, 35,6 % du budget de l'UE seront investis dans ses politiques territoriales de cohésion contribuant à la réalisation des objectifs de **Lisbonne** (économie de la connaissance la plus compétitive au monde en 2010 accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale) traduisant ainsi la solidarité de l'UE envers les nouveaux États membres. En effet, les disparités sont nationales et régionales au sein des États voire territoriales au dessus des États.

L'intégration de 10 nouveaux États en 2004 a introduit de nouvelles disparités socio-économiques qui, dans un marché entièrement ouvert aux échanges, génèrent inévitablement des distorsions de concurrence et des inégalités.

La compétitivité "concept-fondement" de ladite stratégie de Lisbonne ne peut plus évacuer les questions des dumpings fiscaux et sociaux pratiqués au sein de l'UE.

15 % de la population européenne sont concernés par la pauvreté et l'exclusion entamant la cohésion sociale européenne. Mais la signature de ces deux chartes nous renvoie très en amont, au sommet de la Terre et à la conférence de Rio en 1992 qui ont vu naître les 27 principes du développement durable ; engagement politique réitéré en 2002 à Johannesburg avec le **programme Action 21** ou Agenda 21 de mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires.

Contextualisation des politiques : les démarches d'Agenda 21 et les villes durables européennes : "un pas vers la subsidiarité active"

Issu du sommet de la Terre à Rio en 1992 la démarche Agenda 21 constitue un cadre d'analyse et de programme d'actions articulant toutes les entrées du développement durable. L'articulation des enjeux locaux et globaux du développement durable parvient à se faire en accordant à la fois une place centrale à la singularité des lieux ("les potentiels locaux") et aux articulations qui les relient de proche en proche, à l'espace global.

Il s'agit, à travers le projet de ville durable, d'aménager des solutions de continuité entre les échelles, de créer des coutures entre les territoires, entre les régions, entre les cultures, mais aussi entre les villes du Nord et du Sud par la coopération décentralisée. La ville durable débouche donc finalement sur une conception originale du politique capable de concilier universalisme et particularismes, unité et diversité. Les Agendas 21 européens prennent des formes variées et la difficulté rencontrée pour faire vivre le processus et le suivi des actions et de leurs indicateurs de résultats sont constants dans toute l'Europe.

Cyria Emelianoff, chercheuse en géographie sociale de l'Université du Mans, nous en fait un rapide tour d'horizon :

"Au Royaume-Uni, la ville durable est assimilée à une communauté durable.

Les agendas 21 ont souvent pour mission de renforcer le sens de cette communauté. Cette approche déploie un bel espace de démocratie de proximité. Il existe une relative étanchéité entre les processus de planification urbaine et l'espace assigné au développement durable, qui est en général celui des micros-projets.

Des approches plus techniques et scientifiques en Allemagne, en Autriche, en Suisse, au Danemark, aux Pays-Bas, misant sur les éco-techniques et la labellisation écologique des produits, des entreprises, des services municipaux – avancées dans les bâtiments écologiques.

En Scandinavie, une ville durable favorise avant tout des modes de vie durables respectueux de l'environnement et de la planète.

Les pays Rhénans s'emploient à contenir les développements urbains en favorisant la compacité, la mixité. Développement de quartiers durables construits sur des espaces de friches – villes compactes à courtes distances.

Le thème de la qualité de vie prévaut plus largement sur les considérations de type écosystémique en Europe du sud et en France, l'accent est mis sur les relations sensibles, sociales et culturelles qui s'établissent entre les citoyens et leurs villes."

Deux constats s'imposent en bilan d'étape :

Les démarches d'agenda 21 ont constitué une entrée en matière permettant d'approvoiser les problématiques du développement durable et de s'en saisir au niveau local. Simultanément celles-ci restent souvent trop proches des services en charge de l'environnement et tendent à promouvoir des politiques finalement sectorielles. **La transversalité** inhérente au processus rencontre des difficultés au sein des services et parmi les élus qui n'acceptent pas l'ingérence d'autres secteurs et d'autres acteurs du territoire. L'intérêt pour les agendas 21 locaux a également coïncidé avec une crise de légitimité

du politique et une volonté de l'atténuer, un moyen de légitimer l'action locale, dans un rapport de proximité avec les habitants. Ce motif a particulièrement joué aux Pays-Bas, en Finlande et au Royaume-Uni.

Ainsi, si les agendas 21 se sont inscrits en creux dans une période de renouvellement des politiques locales, ils ont bien servi la **territorialisation** en cours des politiques publiques en appréhendant les enjeux du développement durable sans pour autant revitaliser la démocratie, ni entraîner une appropriation par le politique et le corps social.

Territorialisation de la politique européenne, d'Aalborg à la stratégie thématique de l'environnement urbain, en 2005

Cette volonté politique de territorialisation de l'UE prend place avec la **"Charte des villes européennes de la durabilité"** cosignée par 80 villes à Aalborg en 1994, suivie de la **"Campagne des villes durables européennes"** menée par l'ICLEI (Conseil international des initiatives environnementales locales).

Charte d'Aalborg en 1994, plan d'action de Lisbonne en 1996, conférences de Turku et de Sofia en 1998, de Séville en 1999, appel de Hanovre en 2000 sont suivies du Conseil européen de Göteborg de juin 2001 qui définit les orientations concernant les étapes à venir de l'élargissement, du développement durable, des questions économiques et sociales.

Quatre objectifs interdépendants sont définis par l'UE : Renforcer la prospérité économique et l'emploi dans les villes - Promouvoir l'égalité - Lutter contre l'exclusion sociale - Régénérer les zones urbaines en difficulté - Protéger, améliorer l'environnement urbain dans une perspective durable au niveau local et planétaire - Contribuer à une bonne gouvernance et au renforcement des pouvoirs locaux.

En effet dès 2003, les bilans d'étapes décevants de la stratégie de Lisbonne mettent à jour les nécessités du développement de l'innovation et de la pleine mobilisation des ressources humaines. Les termes d'inclusion sociale et donc de cohésion sociale prennent toute leur place au côté de la dimension environnementale déjà portée par le Conseil européen de **Göteborg** en 2001.

La dérégulation à l'œuvre dans le cadre du marché intérieur se voit opposer en 2004 et **2005 la stratégie thématique de l'environnement urbain**.

Cette communication de la Commission européenne au Conseil, au Parlement, au Conseil Économique et Social, au Comité des Régions comporte trois volets : construction durable (énergie, formation des acteurs), urbanisme durable (mobilité, environnement), approche intégrée (croisement administratif entre les politiques sectorielles horizontales et les hiérarchies traditionnelles de compétences administratives : UE, États, régions, villes).

Son adoption conduira à la signature, en 2007 de la **Charte de Leipzig sur les villes durables** et à celle, simultanée, de **l'Agenda Territorial de l'UE**, marquant la volonté de l'UE de mieux se territorialiser durant la période des fonds structurels courant de 2007 à 2013.

Le projet local d'urbanisme, l'innovation démocratique au service des projets de territoires, l'apport des architectes urbanistes dans la nouvelle fabrication de la ville

Agenda territorial, cohésion, approche intégrée portées par l'UE, Agenda 21 des villes et territoires portés par les collectivités locales, villes, communauté de Pays, régions mettent en évidence que la com-

La référence au "projet local de territoire" (Bernardo Secchi urbaniste : "Première leçon d'urbanisme" Éditions Parenthèses), s'appuyant sur le "patrimoine territorial" (social, culturel, environnemental, modèle local de gouvernance et de développement) ouvre à de nouvelles pratiques dans la fabrication de la ville, permet de lutter contre les politiques sectorielles et de ses intolérances au profit de nouvelles cohérences permettant de projeter, de construire des scénarii de projets partagés coordonnés dans l'espace et dans le temps, de transformer les logiques d'acteurs en logiques de territoires, de revenir sur la réflexion expérimentale à l'échelle urbaine (quartiers durables, Éco parc) de remodeler la ville en intégrant la maîtrise d'usage aux groupes de projets.

Épilogue sur la maîtrise d'usage

Maîtrise d'usage, projets de villes réintégrant l'expérimentation, scénarii coproduits d'aménagements, chartes de projets de territoires, d'ensembles villes-nature, homme sujet participant aux responsabilités portées par les démarches des villes durables, une nouvelle production de l'environnement construit se met peu à peu en place.



pétitivité (compétition entre groupes à l'opposé de la rencontre), ne peut plus seule, fonder le **modèle de développement européen**. La question de l'homme est posée.

Elle avait déjà été posée lors de la Charte d'Athènes qui avait fait démonstration d'un cortex de propositions non contextuelles. Cette fois, les réponses abordent la nécessité de fonder les espaces par des projets locaux, aboutissement des réflexions portées depuis le sommet de la Terre à Rio.

"Les prix des projets citoyens" semblent bien en exprimer les enjeux. Les architectes urbanistes doivent en être les acteurs de synthèse au cœur des transversalités inhérentes à la nouvelle gouvernance des projets.

Il leur faudra donc prendre place parmi tous ces acteurs avec leurs confrères européens. ■

Didier Prost,
délégué Unfsa au CAE



Conférence du CAE "Dessiner l'avenir – Marché et qualité de vie" : 10 avril 2008, à Bruxelles

Les thèmes développés lors de cette conférence, placée sous le patronage de José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, seront les suivants :

Social

Architecture à valeur ajoutée : Reconnaître d'autres valeurs, non monétaires

Quelle est la valeur réelle de l'architecture pour le consommateur ? En examinant des exemples concrets, il sera démontré qu'une meilleure architecture apporte de meilleurs résultats, notamment à l'école et sur les lieux de travail, et que la communauté entière en bénéficie, tant à court qu'à long terme.

Qualité de la vie et production de richesses : Les avantages de l'investissement social

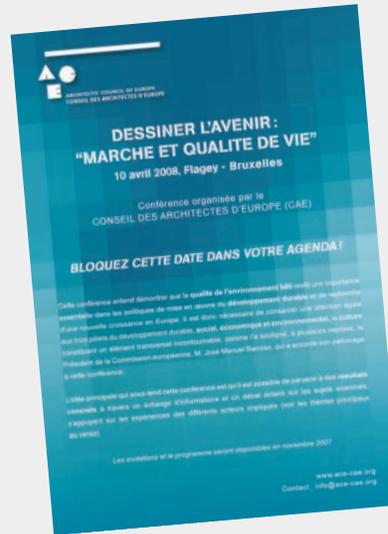
Une analyse de la qualité au sens large, des richesses en termes autres que les revenus personnels, et du bonheur tel qu'il résulte de l'intégration de l'individu dans la société. La nouvelle planification de nos zones défavorisées et périphéries et l'intégration véritable des communautés.

Économie

La construction pour le long terme : Fixer une nouvelle échelle de temps pour apprécier le coût

Examiner le besoin d'une évaluation du cadre bâti en termes de valeur réelle, non limitée au retour immédiat sur investissement, mais plutôt basée sur un ensemble

de critères, dont, plus particulièrement, celui du coût de la durée de vie d'un ouvrage. Le débat portera sur les raisons pour lesquelles ces critères de long terme ne font forcément pas partie des critères du marché, plutôt basés sur la recherche immédiate du profit. L'interrogation portera aussi sur l'inadéquation fréquente entre le court terme, dans lequel s'inscrit



souvent la gestion politique, et la nécessité en matière de développement et d'aménagement urbain d'œuvrer sur le long terme.

Commande et qualité : Définir des lignes directrices pour une pratique équitable afin de protéger l'intérêt public

Ce thème s'intéressera à la question des marchés, s'interrogeant sur le lien entre les différentes formes de contractualisation

et les objectifs poursuivis en matière de qualité des projets architecturaux et sur leur adéquation avec la durabilité. Il est évident que les seules forces du marché ne peuvent garantir la qualité et la durabilité de l'environnement bâti.

Environnement

L'espace en tant qu'élément (dé)limité : Définir le champ de la durabilité

Il n'est plus possible de considérer, ni l'espace physique, ni les ressources terrestres comme infinis, comme ce fut le cas jusqu'à présent.

À l'heure où désormais la moitié de la population mondiale vit dans les villes, et face à la croissance exponentielle de la concentration urbaine, le contrôle de l'espace semble désormais presque illusoire. Comment y remédier, quelles sont les politiques, qui, au-delà de la simple prise de conscience, permettront d'assurer une gestion durable de notre environnement et de nos ressources et, en particulier, comment les politiques architecturales et la pratique peuvent-elles contribuer à cet effort ?

Culture

L'architecture en tant qu'élément transversal des politiques urbaines et territoriales : Des approches intégrées pour l'intérêt public

L'accord de Bristol sur les communautés durables, les nouvelles lignes directrices stratégiques de la politique de cohésion de l'Union Européenne, la Charte de Leipzig pour des villes durables, tous reconnaissent que la qualité architecturale joue un rôle utile en contribuant à améliorer l'attractivité des villes et régions, autant de facteurs favorables à la création d'emploi et de richesses. Placer le citoyen au centre des politiques futures est une condition préalable si l'on veut réaliser une véritable percée sociétale, en particulier en consacrant une attention appropriée à la qualité des espaces publics. Ceci implique que soit véritablement reconnue la nature transversale de la culture, dont l'architecture est l'une des expressions les plus tangibles et durables. ■

Assemblée générale

Réunis en assemblée générale les 30 novembre et 1^{er} décembre 2007, les architectes du CAE ont adopté les résolutions suivantes concernant l'harmonisation de la pratique de la profession d'architecte dans l'Union Européenne :

- 1/ **Adoption de la Charte Qualité des Services d'Architecture** dans l'UE dans le cadre du développement du marché intérieur des services.
- 2/ **Formation initiale** : 5 ans minimum, excluant les dérogations possibles de quatre voire 3 ans de certaines filières universitaires.

3/ Approbation du document produit par le groupe de travail conjoint CAE - AEEA (Association des Écoles d'Architecture d'Europe) impliquant de fait la **modification de la Directive Qualifications** en vigueur depuis le 20/10/2007.

4/ **L'accès à l'exercice professionnel** requiert une activité préalable en agences d'architecture de 2 ans minima.

5/ En conséquence le modèle 5+2 devient le modèle unique de reconnaissance des qualifications des architectes de l'UE, et le CAE se donne 5 ans pour le mettre en application dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne. ■

Pour connaître le programme détaillé de la conférence :
www.ace-cae.org
 Contact : info@ace-cae.org

Les architectes sont particulièrement bien placés pour nous aider à relever le défi environnemental. En effet, architecture et écologie ont cela en commun que l'une et l'autre ont à voir avec les différentes façons d'habiter durablement l'espace ou le territoire qui nous est donné.

En traduisant la création abstraite de formes et d'espaces dans l'éternité de la pierre, de la brique, du béton – pour la première. En s'efforçant de suivre les leçons de la nature et d'être plus respectueux des équilibres fragiles des écosystèmes – pour la seconde. Selon le mot de Paul Chemetov, l'architecte et le défenseur de la cause environnementale sont tous les deux des "écologues".



© Arnaud Perrin

Bien sûr, l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche architecturale ne va pas pour autant de soi. Les "barres" de béton de nos banlieues ou l'étalement urbain pavillonnaire sont tout autant un geste architectural ou d'urbanisme qu'une maison "verte" dans une résidence chauffée à l'énergie solaire. C'est dire s'il importe de poursuivre le plaidoyer en faveur du développement durable, y compris à destination des architectes.

Cependant, lorsque l'architecte veut bien cesser de vouloir jouer au "maître et possesseur de la nature", alors son rôle particulier dans la conception du

bâti en fait un acteur à part des stratégies de développement durable. Car une grande part du talent de l'architecte, c'est sa capacité à transformer en art des contraintes techniques. L'architecte n'est pas l'ingénieur. Ce qu'il offre au commanditaire qui vient le trouver, ce n'est pas seulement la solution à un problème dont il doit se préoccuper – qu'il s'agisse d'un problème de résistance des matériaux, d'empreinte écologique, de dépense énergétique ou d'adéquation du bâtiment avec son environnement immédiat. L'architecte offre du beau à son client. Tout à la fois "créateur" et "transformateur" des envies de ce dernier.

Est-il vraiment nécessaire de chercher à sensibiliser la profession des architectes à l'importance de la dimension environnementale des projets ?

Ne va-t-il pas de soi, pour des artisans dont le matériau même est l'espace, espace qui s'inscrit dans une nature, que cette dernière doit être préservée ? Pourtant, les arguments ne manquent pas quant au rôle stratégique du secteur de la construction pour l'atteinte des objectifs du développement durable. Car le bâtiment est le secteur le plus consommateur d'énergie en France (42,5 % de l'énergie finale totale). Chaque année, il représente plus d'une tonne d'équivalent pétrole par Français et émet 123 Mt de CO₂ (presque un quart des émissions nationales). Avec 2,6 milliards de m² de logements et 850 millions de m² dédiés au secteur tertiaire, il rogne chaque jour davantage sur les espaces dédiés à la nature, et de façon souvent définitive. Avec une consommation annuelle moyenne de 240 kWh d'énergie primaire par m², quand il serait possible d'atteindre les 50 kWh/m², il nous réserve des économies d'énergie potentielles considérables, susceptibles de contribuer à l'objectif de 20 % de réduction de la consommation énergétique à l'horizon 2020.

Pourtant, une fois que l'on a dit cela, tout reste à faire – et c'est là que le génie créatif peut entrer en scène. Car il n'y a jamais de solution évidente. S'agit-il de construire plus haut, pour lutter contre l'étalement urbain ? Alors on risque de vous reprocher la réalisation d'édifices

trop visibles, qui ne se fondent pas dans le paysage mais peuvent potentiellement le défigurer. S'agit-il de privilégier l'habitat collectif ? Alors, ne risque-t-on pas de se heurter aux préférences égoïstes, qui veulent de l'espace, de la verdure et un relatif isolement, lequel implique davantage de déplacements en voiture et donc une plus forte empreinte écologique ?

Sans doute, notre architecture n'est-elle ni plus ni moins que le reflet de nos choix de société, y compris notre capacité à rêver. Car l'architecture, en tant que recherche de la création du beau lieu, du vrai lieu, du bon lieu, est aussi une discipline de l'utopie.

On a beaucoup parlé de normes à l'occasion du Grenelle de l'environnement, sans doute pas assez d'urbanisme ou de création architecturale. Mais cela ne signifie pas que la société civile et le gouvernement se désintéressent de ces questions. Bien loin de là !

J'ai tâché de demeurer à l'écoute d'un certain nombre d'architectes, pour entendre non seulement leurs préoccupations mais aussi les solutions qu'ils ont à préconiser. Sans doute, il ne faut pas rester prisonniers des faux-semblants de l'architecture durable, qui nous feraient croire que la maison "verte" par excellence, c'est un pavillon chauffé par géothermie ou par des panneaux solaires loin de la ville. Sans doute,

il y a beaucoup de labels pour le développement durable, mais pas cette approche qualitative qui ferait que les architectes se trouvent davantage reconnus pour la créativité de leurs projets. Dans la norme HQE®, on ne parle pas d'architecture. Et les architectes ne trouvent pas toujours auprès des Bâtiments de France les réponses aux questions qu'ils se posent.

Par conséquent, **une plus grande réflexion sur nos projets de territoires est nécessaire.** Les instruments existent, comme la loi SRU ou les Schémas de Cohérence et d'Organisation des Territoires (SCOTs), mais il serait souhaitable que la dimension environnementale soit plus systématiquement prise en compte, et devienne opposable aux projets d'aménagement. Est-il normal que la réforme des permis de construire n'ait intégré aucune problématique de développement durable ? Est-il logique que la fiscalité foncière repose sur la surface constructible nette, qui inclut l'épaisseur des murs, ce qui revient à dire que plus on isole sa maison, plus on est imposable ?

Avec l'aide de toute la profession, il est possible d'engager des réformes ambitieuses. Pour lutter contre la multiplication de la construction pavillonnaire, ne conviendrait-il pas d'inclure dans le prix d'achat d'une maison neuve par exemple le coût de sa jonction routière ? Pour pré-

server nos territoires, ne conviendrait-il pas de réduire les terrains urbanisables ? Et pour garantir à chacun un cadre de vie agréable, les maires ne devraient-ils pas être sensibilisés au fait qu'il n'est pas normal de construire de grands ensembles séparés sans penser en même temps aux écoles et aux différents équipements (y compris les équipements sportifs) qui en feront un véritable lieu de vie ?

Tout cela est aussi bien une question d'aménagement du territoire qu'une question écologique. C'est dire si la création du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) est à même d'y apporter des solutions concrètes, en étroite concertation avec tous les acteurs impliqués et en gardant à l'esprit qu'un ajustement permanent est nécessaire si l'on veut bel et bien tester de nouvelles solutions.

Pour mener à bien des chantiers aussi ambitieux, nous aurons besoin du soutien de toute la profession des architectes. Car nous voulons être à votre écoute, afin que vous nous aidiez à construire ensemble ce grand projet collectif que l'on appelle développement durable. ■■

Nathalie Kosciusko-Morizet,
Secrétaire d'État chargée
de l'Écologie

Avis de l'Unsa sur le Grenelle de l'environnement

1/ Sur l'ambition du programme

L'Unsa se félicite du niveau de l'ambition affichée tant en ce qui concerne la construction que la réhabilitation.

2/ Sur les moyens

L'Unsa reste perplexé.
Par exemple dans le domaine de l'habitat social : la nécessaire refonte des rapports "locataire - bailleur" n'est pas mentionnée. Le raisonnement en économies globales que l'Unsa appelle de ses vœux est évoqué mais insuffisamment développé.

3/ Sur la suite de la concertation

L'Unsa a fait des propositions pertinentes et revendique sa place dans chaque groupe de travail.

Nous constatons que :

- tous les acteurs sont unanimes à reconnaître que la qualité de la conception est l'une des principales clefs du succès.

- notre ministère de tutelle n'est pas à la table des négociations.

Nous réaffirmons que ce sont les syndicats d'architectes qui représentent les architectes ou, plus largement l'UNAPL, mais pas le MEDEF.

La réponse est urgente puisque les premiers travaux ont été rendus le 15 décembre.

4/ Actions raisonnées et globales

Ne limitons pas nos actions à un objectif unique même s'il est essentiel comme maîtriser l'énergie.

La qualité du cadre de vie est d'intérêt public et elle exige d'intégrer de nombreux éléments : nos bâtiments doivent progresser. La sécurité et l'accessibilité en sont des exemples, mais l'insertion dans les sites urbains et naturels est tout autant prioritaire.

Il est donc indispensable, avant d'entreprendre des travaux de maîtrise de l'énergie d'avoir un questionnement d'ensemble.

La valeur sociale de notre cadre de vie doit être entendue.

5/ Protection des consommateurs

Rappelons que le législateur a confié aux architectes la mission d'assister les maîtres d'ouvrage et de défendre leurs intérêts dans les démarches concernant leurs constructions et plus particulièrement leur habitat.

Conclusion

Le Grenelle a atteint un premier objectif : un grand remue-méninges national.

Le lobbying des architectes est celui de l'intérêt public. Pour un meilleur cadre de vie durable conjuguant économie, environnement social et culturel.

Pour la réussite du Grenelle : écoutez les architectes ! ■■

François Pélegrin,
architecte dplg, urbaniste dup

38^e congrès à Orléans

C'est après une année particulièrement chargée en événements que l'Unsa a réalisé son 38^e congrès national à Orléans (du 29 novembre au 1^{er} décembre 2007). Les élections présidentielles ont engendré un nouveau Gouvernement et les interlocuteurs des ministères de tutelle ont changé. D'autres ministères ont vu leur champ d'investigation s'élargir, ce qui n'est pas sans conséquence pour la vie au quotidien de l'ensemble des activités du cadre de vie et donc bien entendu de ses acteurs. Le Grenelle de l'environnement et les salons importants qui ont précédé le congrès de l'Unsa ont ajouté à la raison qu'une profession aussi fondamentale pour la prescription du "bon cadre de vie" devait se réunir et aborder l'ensemble de ces aspects.

Adhérents, étudiants, hommes, femmes, élus locaux, industriels ont pu, durant deux jours et demi, se rencontrer et évoquer comment analyser au mieux la situation et échanger des idées pour aborder dans les meilleures conditions les années à venir.

Ce 38^e congrès, organisé par Bernard-Henri Monnier, était un congrès d'élection pour l'Unsa. Michel Roulleau a été réélu à une très grande majorité, ce qui installe l'organisation dans une continuité stratégique : défendre au mieux le métier d'architecte. Les comptes-rendus qui vont suivre vont vous présenter les thèmes, les entretiens et une synthèse des échanges qui furent, cette année encore, riches et de qualité.



Les ateliers

Atelier 1 : pratiques professionnelles et formation : le devenir de l'architecte

Un constat

Michel Roulleau réaffirme la position politique de l'Unsa d'entraîner les confrères vers une démarche d'excellence dans la maîtrise de leurs pratiques professionnelles face à la complexité croissante des opérations de construction (environnementale, réglementaire, sociale, technique, économique, normative, etc.).

Celle-ci passe par une séquence professionnalisante adaptée à un bon apprentissage du métier d'architecte, en cohérence avec ce qui se pratique dans les autres pays européens et par une volonté permanente d'approfondissement des pratiques à travers la formation continue.

Une profession responsable et consciente des enjeux

Malgré les propositions et les actions répétées du CNOA, de l'Unsa et du SA, la DAPA a, par un arrêté signé le 20 juillet 2005 par le ministre de la Culture, mis en place un parcours professionnalisant dont le contenu et la durée ont été jugés insuffisants et inadaptés aux enjeux de l'exercice de la maîtrise d'œuvre par les jeunes diplômés : voir la "Déclaration commune de la profession" du 31 mai 2006.

Le CNOA, l'Unsa et le SA ont proclamé leur volonté de construire un véritable projet de formation des générations futures à la pratique du métier d'architecte en remettant fin juillet 2007 à sa tutelle le document : "Parcours du Carnet-Métier Architecte". Depuis, la profession est en attente des réactions de sa tutelle et des rencontres prévues avec les écoles d'architecture.

Sur ce sujet si primordial, l'Unsa, porteur de valeurs de solidarité professionnelle, se devait d'être une force de propositions et a été un moteur dans l'élaboration des différents documents du "Parcours Carnet-Métier Architecte" afin de procurer aux architectes débutants les atouts indispensables à la réussite de leur projet professionnel.



Laurence Guibert



Michel Roulleau



Alain Vaconsin



Isabelle Chinardet-Cantineau



Jean-Pierre Sueur



Didier Prost



Laurence Croslard

Présentation du "Carnet-Métier Architecte" : apprentissage des pratiques professionnelles

Ce "Carnet-Métier Architecte" est la synthèse des réflexions menées à l'Unfsa sur les pratiques professionnelles depuis des années et de l'expérimentation des formations "Jeunes Inscrits" menées par le CREPA Bretagne.

Il se décline en trois documents :

- "Carnet-Métier Architecte" : le Parcours présentant les objectifs, les modalités du cursus, le statut (CDD ou CDI) et l'alternance des 20 modules théoriques et des 14 modules de mise en situation professionnelle, le principe du classeur méthodologique à constituer par le professionnel et la soutenance pour habilitation.
- "Carnet-Métier Architecte" : le Classeur du formateur regroupant le contenu des 20 modules théoriques (contexte, objectifs, contenu, durée, bibliographie ou sites à consulter).
- "Carnet-Métier Architecte" : le Classeur méthodologique regroupant les 14 modu-



Nathalie Dupont



Lionel Vié

les de mise en situation professionnelle (aide pédagogique, logigramme de maîtrise de l'activité, liste et exemples d'outils). Les documents 1 et 2 ont été fournis dans la mallette du congressiste sur la clé USB offerte par le secteur social de l'Unfsa. Le document 3 est en cours de finalisation ; un quatrième document serait à élaborer pour aider le tuteur en entreprise à accueillir le jeune professionnel (rôle et formation du tuteur, aide pédagogique).

Débats : nombreux et riches de questions et de témoignages.

Ils témoignent de la difficulté des confrères à savoir comment accueillir les ADE qui se présentent (statut, rémunération...), des étudiants exposent le parcours actuel de leur HMO en agence (tâches qui leur sont demandées... contrat...), des enseignants des écoles exposent leur problématique...

Contexte de la séquence professionnalisante en Europe

Présentation par Didier Prost, membre du CAE (Conseil des Architectes de l'Europe)

La formation continue obligatoire : approfondissement des pratiques professionnelles

Présentation des dispositions de la formation continue obligatoire (prise en compte de journées de formation, journées techniques, énoncé des prévisions individuelles de formation à transmettre annuellement à l'Ordre).

Les thèmes à développer : • nouvelles réglementations, handicapés, permis de construire, veille réglementaire... • économie globale et développement durable...

Témoignages de pratiques professionnelles : le management d'agence et le management de projet

- Une "jeune agence" : son démarrage et ses questionnements.
- Deux "agences confirmées" : convictions et organisation, évolution des structures d'agence : compétences économie du projet et compétences techniques intégrées dans l'agence. ■

Atelier 2 : procédures adaptées

Assistance nombreuse, attentive, motivée. L'atelier sur les "procédures adaptées" des marchés publics confrontait le contexte réglementaire aux pratiques vécues tant par la maîtrise d'ouvrage que par la majorité des architectes présents dans l'assistance. Présentation rapide et claire de Jacques Cabanieu de la MIQCP mettant en exergue les possibilités offertes aux maîtres d'ouvrages publics par l'emploi des procédures dites "adaptées". Soit, par rapport aux procédures plus lourdes, un assouplissement du code des marchés publics dans un cadre aux obligations définies.

Après Jacques Cabanieu, l'atelier accueillit deux élus aux mandats importants : Olivier Carré, Député du Loiret et Maire adjoint

d'Orléans, en charge de l'urbanisme et Bernard Farion, Vice-Président de la région Centre, Président de la Commission d'appel d'offres. Tous deux ont fait part de leur expérience à l'auditoire.

Les élus se sont employés à expliquer le bien fondé, la pertinence et l'équité auxquels ils s'attachaient dans leurs pratiques relatives à la désignation des architectes pour mener leurs missions de maîtrise d'œuvre.

De très nombreuses questions ou interventions exprimèrent le désarroi de nos confrères face à une procédure souvent perçue comme un moyen d'échapper à des contraintes réglementaires plus contraignantes.

Le principal grief portait sur la production de pièces d'études sans rémunération et la surenchère à laquelle se livraient tant les maîtres d'ouvrages que les confrères. Après rappel de Jacques Cabanieu des enjeux et règles de ce mode de désignation de l'architecte, l'assemblée convint de la nécessité de produire d'une part des programmes clairement établis et d'autre part des devis détaillés pour appliquer pleinement une procédure adaptée aux exigences d'une saine concurrence. ■

Atelier 3 : dialogue social

Le droit social et la convention collective

Le Secteur Social de l'Unfsa à l'échelon national rassemble 16 confrères.

Il assure la représentation de l'Union des Architectes dans les Commissions suivantes :

- la CPNNC (Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective),
- la CPNEF (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation).

La décentralisation

L'Unfsa est représentée par ses Unions Régionales et 99 confrères dans 22 régions métropolitaines. Les Unions Régionales donnent mandat à leurs représentants de l'Unfsa aux Commissions Paritaires Régionales (CPR).

L'Unfsa travaille quotidiennement avec un juriste, Patrick Julien, pour assurer la coordination au quotidien des CPR et des Commissions Nationales. Il anime le répertoire Droit Social sur Archilink, véritable forum en temps réel des architectes.

Archilink est l'outil moderne des échanges où chacun peut s'exprimer après un simple "clic".

Pour favoriser l'utilisation d'Archilink, le secteur Social-Paritaire de l'Unfsa a préparé



Yves Monnot



Antoine Daudré-Vignier



une Clé USB de 1 Go et l'a offerte, avec le concours d'Urrpimmac-Malakoff et IONIS Prévoyance, à tous les Congressistes. Ce disque dur amovible contient, entre autres, **le memento des relations du travail dans les entreprises d'architecture**, les fiches-outils du Social, ainsi que d'autres documents du Juridique, de la Formation et de la Communication.

L'édification du consensus

Le Paritaire, au national comme au régional, a vocation à promouvoir nos entreprises d'architecture. L'expérience a montré que ce chemin "n'est pas un long fleuve tranquille", mais c'est le plus efficace.

Les dossiers récents

La prévoyance

Présentation des organismes assureurs désignés et gestionnaires : IONIS Prévoyance, Urrpimmac-Malakoff, OCIRP.

Les garanties - Capital décès - Rente d'éducation et de conjoint - Incapacité de travail - Maternité - Invalidité

La complémentaire santé

Comme cela a été décidé au 37^e Congrès de l'Unsa à Strasbourg, la complémen-

taire santé, ou mutuelle de branche obligatoire, a été votée. Le rapport des cotisations des salariés et des employeurs a été fixé à 50 / 50.

L'accord et les taux de couverture ont été présentés.

Questions – Réponses

La discussion avec les Congressistes a porté sur :

- la nouvelle complémentaire santé et les modalités d'adhésion en fonction des particularités des entreprises d'architecture,
- le rôle de l'Unsa aux commissions paritaires régionales et nationales, et nos difficultés à faire entendre la voix des employeurs,
- l'apport de la structure nationale et de son juriste à l'écoute des syndiqués,
- Archilink, l'intranet de l'Unsa, outil quotidien particulièrement utilisé au Secteur Social Paritaire et dont la fréquentation est à renforcer. ■



Alain Masson

Atelier 4 : quelle retraite pour quelle profession

La CIPAV est la caisse de retraite dédiée aux architectes : elle est rattachée à la CNAVPL. La CIPAV a 160 000 cotisants. Les architectes sont 20 000 cotisants ; la CNAVPL représentant 525 000 cotisants. Avec la CAVOM, la CAVEC, l'IRCEC, la CIPAV constitue "Le Groupe Berrin" pour optimiser frais de gestion et compétences de service. Le C. A. de la CIPAV, 26 membres, a quatre collègues : Aménagement de l'espace – Profession du Conseil – Interprofessions – Prestataires.

Le Bureau comprend sept personnes. Le président, Jacques Escourrou, et deux autres architectes y siègent. Sept commissions contribuent à la gestion, en particulier, Contrôle, Recours, Placement, Communication. Face aux défis du départ en retraite de la génération baby boom et de l'allongement de la durée de vie, l'allongement des durées des cotisations s'impose.

La CIPAV gère trois régimes :

- **Le Régime de Base** : cotisation proportionnelle aux revenus. Retraite pleine à

60 ans et 160 trimestres de cotisations tous régimes confondus.

- **La Retraite Complémentaire** : cotisation suivant six classes de revenus. Reversion à taux plein à 65 ans.
- **Le Régime Invalidité Décès** : rente d'invalidité ou en cas de décès, capital ou rente pour le conjoint ou les enfants de moins de 21 ans.

Pour la pérennité des retraites, la gestion s'appuie sur un "Pilotage Technique" selon deux principes : • une revalorisation du **point cotisé** légèrement supérieure à celle du **point servi**, • un rendement financier de placements mobiliers et immobiliers.

En conclusion : La construction solide de nos retraites passe par notre engagement solidaire et par l'intérêt que nous porterons dans les structures collégiales vis-à-vis des dirigeants des services. ■



Michel Delaporte

Atelier 5 : les nouvelles réglementations : RT 2005, accessibilité, permis de construire

Chaque décennie nous amène son lot de réformes des textes en vigueur, voire de nouvelles réglementations permettant d'adapter notre mode d'exercice et le cadre bâti aux préoccupations nouvelles de nos concitoyens, à l'échelle nationale, européenne et planétaire.

Ainsi, après les successives réformes du Code des marchés publics, la loi SRU, la RT 2000, trois secteurs réglementaires de notre mode d'exercice ont fait l'objet de modification que nous avons le devoir d'assimiler si nous voulons maintenir notre niveau de compétence.

Depuis de nombreuses années, l'Unsa a affiché sa volonté de mettre en place une formation continue obligatoire dans la profession. Depuis peu, cette même volonté a été affichée par le CNOA. Nous sommes donc déterminés à donner l'exemple.



Philippe Roux



Il nous est donc indispensable, si ce n'est pas encore fait, de prendre connaissance de ces nouveaux textes.

La RT 2005

Faisant suite à la RT 2000, la RT 2005 qui, dans guère plus de 2 ans, laissera la place à la RT 2010, s'inscrit dans le cadre des objectifs définis lors du protocole de Kyoto et sa bonne maîtrise doit pouvoir nous permettre d'anticiper



l'étape suivante qui verra se généraliser la réalisation de Bâtiments à Basse Consommation (BBC).

Tout récemment, le gouvernement vient de publier un arrêté relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants. Il en sera fait état.

L'accessibilité

Le décret d'application de la loi du 11 février 2005 a été publié le 17 mai 2006 et l'ensemble des arrêtés fixant les dispositions applicables à chaque type de construction ont suivi, avec, en ce qui concerne les bâtiments existants, ceux du 26 février 2007 pour les bâtiments d'habitation et du 21 mars 2007 pour les ERP.

Plus récemment sont sortis les modèles d'attestation constatant que les travaux réalisés respectent bien les règles d'accessibilité. Ceux qui ont eu la curiosité de les parcourir auront certainement compris la nécessité de maîtriser son sujet le plus en amont possible.

Nous rappelons au passage que ces textes s'appliquent à tous les permis déposés depuis le 1^{er} janvier 2007.

Le permis de construire

Initiée sous la pression du citoyen par souci de simplification et de maîtrise des délais d'instruction, cette réforme est applicable depuis le 1^{er} octobre 2007. D'une quinzaine d'autorisations ou de déclarations, on passe à trois permis (de construire, d'aménager, de démolir). Le délai d'instruction est, selon les dossiers, de 1 mois pour la déclaration, de 2 mois pour les permis de construire une maison individuelle, de 3 mois pour les autres permis, en théorie, car on trouve toute la panoplie des majorations de délais. En revanche, le service instructeur n'a qu'un mois pour en informer le pétitionnaire.

On simplifie certes, il n'y a plus d'obligation de fournir les plans d'aménagement intérieur, le calcul des surfaces est de la responsabilité du pétitionnaire, mais dans le même temps, la construction devra respecter l'ensemble des réglementations,

notamment celle concernant l'accessibilité, sans que l'on ait, sauf pour les ERP, à fournir de dossier spécifique.

Cela paraît en effet séduisant, si ce n'est que, après l'exécution des travaux, il faudra obtenir une attestation de conformité. Si on se trouve dans l'impossibilité de présenter un projet qui respecte intégralement la réglementation, on est tenu de faire, au moment du dépôt du dossier de demande de permis, une demande de dérogation qui elle, sera instruite par les C.C.D.S.A.

Donc, un architecte qui méconnaîtrait la réglementation pourra se voir accorder un permis qui une fois exécuté n'obtiendra pas la conformité avec toutes les conséquences financières et pénales prévues dans le cadre de la loi.

Moralité : les architectes auxquels incombent des responsabilités importantes dans tous ces domaines, doivent se dépêcher de suivre les formations adéquates, car tous ces textes sont publiés et opposables. ■

Atelier 6 : industriels et développement durable



Pour la deuxième année consécutive les différentes filières (bois, acier, béton, verre) s'étaient donné rendez-vous au congrès de l'Unifa. L'objectif de chacune étant, en un minimum de temps, de développer l'intérêt qu'elles portent au développement durable et leur façon d'appréhender ce "grand défi du siècle".

À l'évidence il s'agit plus d'une révolution culturo-industrielle que d'une

prise de conscience. Les différents exposés, à la fois précis et argumentés, ont vivement intéressé un amphithéâtre bien rempli d'architectes, jeunes et moins jeunes.

La particularité d'Orléans venait de l'exotisme de certains intervenants qui par leur accent québécois ont apporté à la fois humour et professionnalisme. Le Canada, grand consommateur de ces quatre matériaux a su convaincre les adhérents présents à l'occasion de cet atelier. Bien entendu certains n'ont pu leur rappeler qu'il ne leur manquait qu'un certain rattachement à un certain protocole...

Cet atelier devient d'année en année un rendez-vous technique d'où il ressort que les groupes représentés par nos intervenants se préoccupaient plus de leurs clients finaux que de concurrence entre eux. Les architectes ont apprécié et semble-t-il, en redemandent. ■

Grand atelier : environnement, architecture et développement durable

Bernard-Henri Monnier, animateur de l'atelier, accueille les participants puis met en perspective l'enjeu du développement durable face à l'expansion industrielle et urbaine planétaire. En cette année très précise où à l'échelle planétaire le nombre des habitants des villes dépasse celui des ruraux, il est impératif d'opérer une prise de conscience de cet enjeu et de remettre en cause nos habitudes et nos valeurs.

Pour **François Pélegrin**, Président d'honneur de l'Unifa, le Grenelle de l'environnement a été un acte déterminant en faveur du développement durable. Cette préoccupation est depuis longtemps au centre de la démarche de l'architecte, portée par les présidents successifs de l'Unifa dont J. Bremond et M. Delaporte, mais elle n'a jamais été mise en œuvre de façon constante par les pouvoirs publics.

> Suite p. 25



2007 : Équilibre, maturité

2008 : Nouvel élan, nouveaux projets

Ces trois dernières années ont été consacrées à un travail de fond nécessaire au retour à l'équilibre du Club Prescrire. Développement, saine gestion, recadrage juridique et communication ont permis d'atteindre cet équilibre fin 2007.

Trois années durant lesquelles nos activités ont été repensées, ré-organisées, affinées afin de répondre au mieux aux attentes des architectes et des industriels. Nos entretiens de la prescription obtiennent un succès grandissant. Quarante rencontres ont été réalisées en 2007 réunissant 2 000 architectes.

La réflexion engagée en matière de communication a abouti à la création d'un site Internet et d'une lettre d'information mensuelle, "ePrescrire", diffusée aujourd'hui à plus de 16 000 architectes et professionnels du bâtiment, offrant ainsi une large visibilité à nos actions.

Le 38^e congrès de l'Unifa à Orléans, pour lequel la mission d'organisation et de communication nous avait été confiée, a enregistré une belle fréquentation avec 230 congressistes (contre 160 en 2006). Les outils de communication proposés et mis en place (plaquette, site Internet, lettre d'informations...) destinés à ouvrir l'audience des congressistes (architectes non syndiqués, jeunes inscrits, étudiants) ont porté leurs fruits : 68 confrères non syndiqués, 26 jeunes inscrits et 36 étudiants ont répondu présents.

À l'aube de cette nouvelle année, avec mes collaboratrices, Esther Pinabel, directrice, et Virginie Coussens, chargée de communication, que j'associe pleinement à ce retour à l'équilibre, je suis fier d'engager le Club Prescrire vers un nouvel essor et de nouveaux projets.

Je tiens aussi à souligner le remarquable engagement de nos membres, et à les remercier de la confiance qu'ils nous accordent et renouvellent chaque année. Ils ont tous grandement participé au renouveau du club.

Au nombre de nos projets : l'ouverture d'un espace prescription à Paris (évoqué dans le numéro 22), des entretiens de la prescription en Europe et en Afrique, de nouveaux outils sur notre site Internet...

C'est avec un nouveau souffle que s'ouvre cette année 2008 : inspirez... expirez... et suivez le rythme !

Michel Hordé

Architecte, Président du Club Prescrire

Un aperçu de la soirée Prescrire "100 %" Brasil du 38^e congrès de l'Unifa



Joie et bonne humeur pour Michel Roulleau et les anciens présidents de l'Unifa



Démonstration de Capoeira



Michel Hordé, Président du Club Prescrire



Show brésilien



Club Prescrire

L'espace dialogue et rencontre
Architectes - Industriels

►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 19 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀◀

Contacts

Esther Pinabel
directrice

Virginie Coussens

chargée de communication

10 rue Bertin Poirée - 75001 Paris

Tél. : 01 40 26 04 04

Fax : 01 40 26 04 05

E-mail : clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com



FABRICANT MATÉRIELS : VENTILATION,
PROTECTION INCENDIE-DÉSENFUMAGE,
DIFFUSION DE L'AIR, ACOUSTIQUE

Jean Courtois
E-mail : courtois-jean@aldes.com
Port. : 06 82 99 65 25

BOSCH



PRODUITS DE VIDÉOSURVEILLANCE, INTRUSION,
CONTRÔLE D'ACCÈS, SONORISATION
D'ÉVACUATION, SYSTÈMES DE CONFÉRENCE,
 DÉTECTION INCENDIE, PROTECTION
DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

Pascal Bouvignies
E-mail : fr.securitysystems@bosch.com
Tél. : 0825 12 8000
Site Internet : www.boschsecurity.fr



FABRICANT DE GRÈS CÉRAME REVÊTEMENTS
DE SOL

Alain Noël
E-mail : caesar.france@wanadoo.fr
Tél. : 04 78 14 56 66



SYSTÈMES DE DÉTECTION ET PROTECTION
INCENDIE, SÛRETÉ ET MALVEILLANCE

Dorothee Duez
E-mail : dorothee.duez@chubb.fr
Tél. : 01 30 17 35 34



CLIMATISATION ET CHAUFFAGE

Anice Hajji
E-mail : hajji.a@daikin.fr
Port. : 06 84 51 79 74



TECHNIQUE DE PORTE, PORTES AUTOMATIQUES,
SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE,
SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS, MURS MOBILES

Eric Le Corre
E-mail : eric.lecorre@dorma.com
Port. : 06 20 91 71 15
Site Internet : www.dorma.fr



RÉSEAU SPÉCIALISÉ EN CHAUFFAGE-
CLIMATISATION, POMPE À CHALEUR, SOLAIRE,
TRAITEMENT DE L'AIR, ACCESSOIRES
ET SERVICES

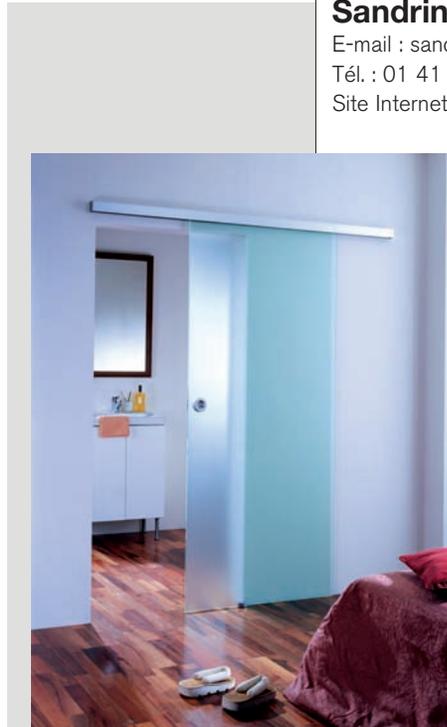
Jean-Marc Binda - Responsable Prescription Nationale
E-mail : jean-marc.binda@saint-gobain.com
Port. : 06 71 83 30 55
Étienne Vitton - Responsable Prescription Région Est
E-mail : etienne.vitton@saint-gobain.com
Port. : 06 07 32 14 47

TECHNIQUE DE PORTE,
PORTES AUTOMATIQUES,
SOLUTIONS ARCHITEC-
TURALES DU VERRE,
SÉCURITÉ TEMPS
ET ACCÈS, MURS MOBILES



Sandrine Demas

E-mail : sandrine.demas@dorma.com
Tél. : 01 41 94 26 50
Site Internet : www.dorma.fr



AGILE, système de rail pour porte en verre

Les portes en verre sont dans l'air du temps. **DORMA** propose un système de rail compact en aluminium facile à monter dans lequel est incorporé le chariot de roulement qui devient ainsi invisible. Même dans le cas de passage de petite dimension, le système **AGILE**, élégant et fin, met en valeur le verre et sa transparence. Le verre n'a plus besoin d'être percé. La suspension a été conçue de manière à ce que le volume verrier soit uniquement maintenu par l'effet de serrage. Le montage est simple et nécessite un temps réduit. **DORMA** propose deux modèles :

- **l'AGILE 50** dont la charge maximale est de 50 Kg. Ce système a de multiples applications aussi bien chez le particulier que dans les bureaux,
- **l'AGILE 150** dont la charge maximale est de 150 Kg. Ce système permet d'actionner les grandes portes sans effort particulier. L'installation peut se faire en montage mural ou au plafond, avec à un ou deux vantaux et/ou avec des parties latérales fixes.

FABRICANT DE LA PLAQUE
FERMACELL®, PLAQUE
DE PLÂTRE RENFORCÉ EN
COMPOSANTS NATURELS
(FIBRES DE CELLULOSE)



Philippe Rémy

Tél. : 01 47 16 92 96
Site Internet : www.fermacell.fr

Plaque FERMACELL Powerpanel H₂O : la nouvelle référence pour les locaux humides

La plaque FERMACELL Powerpanel H₂O est particulièrement destinée aux locaux très humides (classés EB+c et EC), où les parois verticales sont très fortement sollicitées aux projections et ruissellements d'eau. Plaque à base ciment, armée par un treillis de fibres de verre sur chaque face, la plaque FERMACELL Powerpanel H₂O offre une forte résistance mécanique associée à une grande stabilité dimensionnelle.

Formats : La plaque FERMACELL Powerpanel H₂O existe en 2.60 m x 1.20 m, plaque "hauteur d'étage" évitant tout joint horizontal. Également disponible en 1.00 m x 1.20 m, 2.00 m x 1.20 m et 3.00 m x 1.20 m.

Découpes : La plaque FERMACELL Powerpanel H₂O peut être découpée aux dimensions exactes souhaitées à l'aide d'une scie circulaire.

Traitements de joints : Le bord droit des plaques et le joint colle garantissent un assemblage des plaques FERMACELL Powerpanel H₂O extrêmement solide.

Revêtements : Avant la pose de carrelage, seuls les pieds de cloisons et les raccords en angle sont traités à l'aide d'un SPEC associé à une bande de pontage. Un revêtement peinture est aussi possible. Produit sous Agrément Technique Européen et sous Avis Technique.

Pose de plaques Powerpanel H₂O en locaux humides





Catherine Siepiora
RESPONSABLE PRESCRIPTION

E-mail : catherine.siepiora@tesf.fr

Port. : 06 75 38 41 07

Site Internet : www.soltis-textiles.com

Soltis®, l'allié naturel de la protection solaire

Placés à l'extérieur, les textiles de protection solaire Soltis® 92 absorbent et rejettent jusqu'à 97 % de la chaleur. Véritables boucliers thermiques, ils permettent de maintenir une température interne constante tout en limitant l'utilisation de la climatisation. Les dépenses d'énergie et les coûts d'exploitation du bâtiment sont donc réduits.

En plus de répondre aux exigences de performance thermique de la RT 2005, Soltis® 92 assure un confort visuel inégalé. Il préserve l'intimité et limite l'éblouissement, tout en conservant une visibilité totale vers l'extérieur. Fabriqué selon la technologie exclusive brevetée Precontraint®, il offre une stabilité dimensionnelle et une résistance incomparables.

Disponible en 47 coloris.

100 % recyclables selon le procédé TEXYLOOP®, les textiles Soltis® 92 disposent d'une Fiche de Données Environnementales et Sanitaires et répondent aux attentes des projets HQE.



La Cité Internationale (Lyon)
Architecte : Renzo Piano

PRODUITS ET SYSTÈMES
POUR INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX
D'INFORMATION

Pilotez toute la maison, le chauffage,
l'éclairage, les volets. Gestionnaire
de scénarios Verre Kaolin



Service Relations Pro

Tél. : 0810 48 48 48

Site Internet : www.legrand.fr

**Alliance de la forme et de la fonction, Céliane innove
pour les décors de la maison et des lieux de vie avec
une émotion esthétique nouvelle**

Le confort et la sécurité

Avec une gamme comprenant 160 fonctions, Céliane répond à tous les besoins en appareillage électrique pour la maison et les lieux de vie : interrupteurs, variateurs, interscénarios, commande de volets roulants, thermostat, diffusion sonore, alarme intrusion, portiers audio ou vidéo à écran couleur... avec bien sûr le choix possible de la technologie In One by Legrand. Prises simples ou multiples (TV, téléphone, RJ 45, Wifi...).

La décoration à la carte

Avec les nouveautés 2008 : Chêne, Cèdre, Verre Graphite et Cuir brun texturé, 40 finitions pour les plaques : Neutres (Sable, Taupe...); Givrés (Coco, Anis...); Glacés (Banquise, Cyan...); Anodisés (Titane, Mica...); Matières (Inox, Cuivre, Bois, Porcelaine, Verre, Cuir...). Finitions : blanc ou titane pour l'enjoliveur. Mise en œuvre :

- Pose encastrée avec les nouvelles boîtes d'encastrement Batibox.
- Pose semi-encastrée avec les moulures et plinthes Céliane.



Commandez
d'un seul geste
tous les volets
roulants.
Commande
de volets
roulants radio
Inox brossé



FABRICANT DE REVETEMENTS DE SOLS TEXTILES
SOUS LES MARQUES TECSOM (DALLES), TAPISOM
(AIGUILLETES) ET TUFTLINE (TUFTS EN LE)
DESTINEES AUX PROJETS DU BUREAU
ET DE L'HOTELLERIE.
Marie-Claude Busson
E-mail : marie-claude.busson@eniacarpets.com
Port. : 06 80 31 76 72



FABRICANT DE LA PLAQUE FERMACELL®,
PLAQUE DE PLÂTRE RENFORCÉ EN COMPOSANTS
NATURELS (FIBRES DE CELLULOSE)
Philippe Rémy
Tél. : 01 47 16 92 96



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES
COMPOSITES
Catherine Siepiora
E-mail : catherine.siepiora@tesf.fr
Port. : 06 75 38 41 07



Les architectes de l'air

VENTILATION, CLIMATISATION, CHAUFFAGE
Stephan Ventura
E-mail : stephan.ventura@france-air.com
Port. : 06 70 52 04 59



ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA MAÎTRISE
DE L'EAU SANITAIRE
Lynda Abderrahim
E-mail : l.abderrahim@grohe.fr
Port. : 06 08 63 76 41



SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE
ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION
POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE
Jacky Dubuc
E-mail : jacky.dubuc@hager.fr
Port. : 06 14 64 54 82



FABRICANT DE TUILES EN TERRE CUITE.
LES NOMBREUX MODÈLES ET COLORIS
DE SA GAMME S'ADAPTENT PARFAITEMENT
À LA RICHESSE DES VARIÉTÉS ARCHITECTURALES
Marc Bellair
E-mail : marc.bellair@wienerberger.com
Port. : 06 30 28 32 76
Site Internet : www.koramic.fr



FABRICANT DE PRODUITS PRÉFABRIQUÉS EN
BÉTON DANS LES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS,
LE TRAITEMENT ET LA RÉCUPÉRATION
DES EAUX, LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
ET LES RÉSEAUX SECS
Blandine Sarrazin
E-mail : bsarrazin@lanive.fr
Tél. : 05 57 95 00 95



FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES
POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
ET RÉSEAUX D'INFORMATION

Servane Berrier
E-mail : servane.berrier@legrand.fr
Tél. : 01 49 72 52 33



De l'ouverture à l'environnement

MENUISERIE MIXTE BOIS-ALUMINIUM

Isabelle Bonnet
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56



REVÊTEMENTS DE SOL EN CAOUTCHOUC

Rémi Duvert
E-mail : remi.duvert@freudenberg.com
Tél. : 01 69 18 38 43



FABRICANT DE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE,
LES PRODUITS PERFORMANCE IN LIGHTING
SONT ACTUELLEMENT COMMERCIALISÉS SOUS
TROIS MARQUES : - PRISMA ARCHITECTURAL -
PRISMA LOGIC - KLEWE

Emmanuel Gautier - Responsable Prescription Paris
Île-de-France

Port. : 06 11 01 40 45
E-mail : e.gautier@pil-france.com

Emmanuel Junger - Responsable Prescription départe-
ment 78

E-mail : e.junger@pil-france.com
Port. : 06 27 01 57 28
Site Internet : www.pil-france.com



FABRICANT DE PRODUITS À BASE DE PLÂTRE
ET D'ISOLATION PSE

Jonathan Hartmann
E-mail : josette.stern@saint-gobain.com
Tél. : 01 46 25 47 30
Site Internet : www.placo.fr



SOLUTIONS PERSONNALISÉES EN GAZ
PROPANE (NEUF ET RÉNOVATION).
DIAGNOSTICS DE CONSOMMATION
ET CONSEILS EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pierre Guerbé
E-mail : pguerbe@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 52 06



PRODUITS SANITAIRES

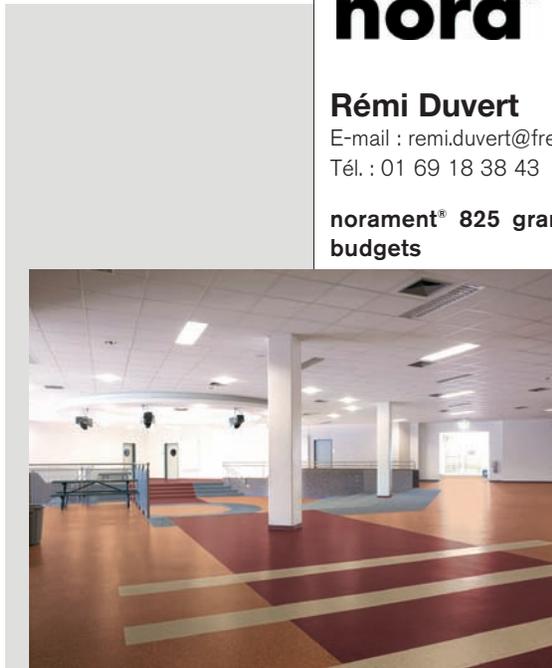
Christian Fauconnet
E-mail : fauconnetchris@wanadoo.fr
Port. : 06 74 04 10 25



FABRICANT DE MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ
SYNTHÉTIQUES POUR TOITURES TERRASSES

Gaël Nourguillous
E-mail : gael.nourguillous@renolit.com
Port. : 06 12 19 66 49
Site Internet : www.alkorproof.com

REVÊTEMENTS DE SOL EN CAOUTCHOUC



Rémi Duvert

E-mail : remi.duvert@freudenberg.com
Tél. : 01 69 18 38 43

norament® 825 grano : une grande résistance pour tous les budgets

Le norament® 825 grano est un revêtement de sol souple en caoutchouc en dalles de 503 x 503 mm à surface martelée. Décliné en 8 coloris standard, il se compose d'une seule couche de 2.7 mm avec de petits granules incrustés dans toute l'épaisseur. Son extrême résistance à l'usure et aux produits chimiques le destine à des applications très variées :

- zones d'accès aux bâtiments publics,
- bâtiments scolaires,
- parties communes d'immeubles,
- zones techniques hospitalières,
- salles polyvalentes, etc...

Sauf cas particuliers, ses joints ne nécessitent pas de vulcanisation et présentent l'avantage esthétique de rester invisibles.

A l'instar des autres produits de la gamme nora®, il convient aux projets conçus avec une démarche écologique. Conçu pour respecter l'environnement, sa très faible émission de COV lui a valu l'obtention de nombreux écolabels dont "l'Ange Bleu".

FABRICANT DE MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ SYNTHÉTIQUES POUR TOITURES TERRASSES



Légende ?



Gaël Nourguillous

E-mail : gael.nourguillous@renolit.com
Port. : 06 12 19 66 49
Site Internet : www.alkorproof.com

AlkorDesign®

La solution économique pour une toiture esthétique

Le système AlkorDesign® associe l'esthétique des toitures métalliques (zinc, cuivre ou aluminium) avec les avantages des membranes d'étanchéité synthétiques. Cette solution permet ainsi d'éviter les problèmes des toitures métalliques.

Le système AlkorDesign® se compose de deux éléments : la membrane d'étanchéité AlkorPlan® F, gamme AlkorDesign®, à base de PVC-P et les profilés.



L'AlkorDesign® retiendra toute votre attention parce que notre membrane :

- permet de réduire considérablement le temps de mise en œuvre,
- s'adapte aisément aux différentes formes géométriques des supports,
- a une faible résistance à la vapeur d'eau qui diminue fortement la condensation et facilite la ventilation de vos toitures...

MENUISERIES ALU/PVC,
FAÇADES, VERRIÈRES,
Panneaux SOLAIRES,
BRISE-SOLEIL,
STORES D'OCCULTATION
EXTÉRIEURS

SCHÜCO

Régis Motte

E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58



Schüco - Tiptronic Automatisation et Motorisation pour Fenêtre

Schüco Tiptronic, c'est la technologie de pointe brevetée Schüco la plus avancée pour tous les types d'ouverture de fenêtres. La motorisation Tiptronic intègre de multiples fonctionnalités pour un confort extrême et une automatisation de haute technologie entièrement dissimulée.

Ouverture aisée, confort de manipulation et contrôle combinés des éléments environnants

Une poignée à commande intégrée est un point majeur pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Les nouvelles poignées du système Schüco Tiptronic permettent de faire fonctionner aussi d'autres éléments motorisés (volet roulant, store, brise soleil...). Tout ceci grâce à un sélecteur à trois positions.

Centralisation et contrôle des fermetures

Schüco Tiptronic offre la possibilité de contrôler l'ouverture à distance d'une fenêtre ou d'un groupe de fenêtres pour une ventilation naturelle contrôlée et contribuer aux économies d'énergie par un renouvellement de l'air automatique grâce aux capteurs CO₂ de la gamme Schüco.

ÉTANCHÉITÉ COUVERTURE,
INSONORISATION DES SOLS.
GRAVILAND : PROCÉDÉS
DE VÉGÉTALISATION DE
TOITURES ET TERRASSES

Siplast

Service Prescription

E-mail : frmhf@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35

Waterroof : la solution pour le stockage des eaux pluviales en toiture, tout en légèreté

Permettant de répondre à la Directive européenne sur l'eau, Waterroof est une solution Siplast pour stocker les eaux pluviales en toiture, permettant ainsi de supprimer l'emprise au sol d'un système de stockage. Les toitures Waterroof comportent une plaque alvéolaire avec structure en nid d'abeille (Nidarroof) offrant un indice de vide supérieur à 95 %, optimisant sa capacité de réservoir ; cette plaque est par ailleurs dotée d'une résistance à la compression exceptionnelle.

En termes de destination, les toitures Waterroof peuvent être non accessibles ou accessibles et végétalisées. Pour ces dernières, leur emploi a été validé par le bureau de contrôle Socotec dans le cadre d'une enquête de technique nouvelle.

En permettant un réel écrêtement du débit des eaux pluviales, notamment en cas d'orage, Nidarroof apporte une réponse pertinente à la cible n°5 – la gestion de l'eau – visée par la démarche HQE.

Toiture-terrasse réservoir pour la gestion des eaux pluviales. Intégrant une plaque à structure alvéolaire en nid d'abeille (plaque Nidarroof), Waterroof permet le stockage des eaux en toiture, qu'elle soit accessible et végétalisée ou non accessible



Rockfon
DYNAMISEZ VOTRE PLAFOND

ROCKFON (GROUPE ROCKWOOL) DÉVELOPPE ET COMMERCIALISE DES SOLUTIONS DE PLAFONDS ET REVÊTEMENTS MURAUX ESTHÉTIQUES ET ACOUSTIQUES À BASE DE LAINE DE ROCHE

Rémi Vaganay
E-mail : remi.vaganay@rockfon.fr
Port. : 06 07 61 28 27

Schlüter Systems

FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE

Christophe Barruezo
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Port. : 06 74 90 34 49

SCHÜCO

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES,
Panneaux SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES
D'OCCULTATION EXTÉRIEURS

Régis Motte
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58

sikkens

SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT

Etienne Rochette-Castel
E-mail : etienne.rochette-castel@mta.akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69

Siplast

ÉTANCHÉITÉ COUVERTURE, INSONORISATION DES SOLS. GRAVILAND : PROCÉDÉS DE VÉGÉTALISATION DE TOITURES ET TERRASSES

Service Prescription
E-mail : frmhf@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35

somfy

SPÉCIALISTE DU "HOME MOTION", AUTOMATISMES DE STORES ET VOLETS ROULANTS, PORTES ET PORTAILS, POUR LES OUVERTURES DE LA MAISON ET DES IMMEUBLES TERTIAIRES

Laurent Favre
E-mail : laurent.favre@somfy.com
Tél. : 04 72 14 99 33

SOPREMA

ÉTANCHÉITÉ DE TOITURES-TERRASSES, ÉTANCHÉITÉ DES OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL, COUVERTURE, ISOLATION PHONIQUE, TOITURES VÉGÉTALISÉES

Franck Deiss
E-mail : fdeiss@soprema.fr
Port. : 06 30 43 82 39



REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES - PVC - LINOLÉUM

Fanny Bayet-Lucas - Responsable Prescription
E-mail : fanny.bayet@tarkett.com
Port. : 06 80 31 76 69
Tél. Infodoc : 01 41 20 42 49



MENUISERIES ET FAÇADES ALUMINIUM

François Fontaine
E-mail : francois.fontaine@hydro.com
Tél : 05 61 31 28 54



TUILES ET BARDAGES, ENVIRONNEMENT
DÉCORATION, PRODUITS DE GROS ŒUVRE

Lionel Garcia
E-mail : lionel.garcia@terreal.com
Tél. : 05 34 36 21 00



MARQUE LEADER DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
ET DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE.
RADIATEURS À INERTIE, SÈCHE-SERVIETTES
ÉLECTRIQUES OU MIXTES, CHAUFFE-EAU
SOLAIRES ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES

Thierry Goux - Responsable Prescription Nationale
E-mail : tgoux@thermor.tm.fr
Port. : 06 18 35 76 54
Site Internet : www.thermor.fr



CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE
FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

Catherine Juillard
Tél. : 01 64 54 22 90
Site Internet : www.velux.fr



FABRICATION DE PRODUITS CÉRAMIQUE
SANITAIRES, SALLES DE BAINS ET CUISINES

Philippe Julini
E-mail : julini.philippe@villeroy-boch.com
Port. : 06 09 38 56 80



FABRICANT DE BOÎTES AUX LETTRES PERSON-
NALISABLES DÉCORATIVES OU STANDARDS, BOIS,
ACIER

Dominique Berton
E-mail : berton.visorex@wanadoo.fr
Tél. : 01 60 05 91 10
Port. : 06 08 27 47 33



ENDUITS DE FAÇADES, MORTIERS
ET SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES

Christian Gérard-Pigeaud
Tél. : 01 60 62 13 51
Centre de renseignements techniques :
08 2000 3300 (n° indigo)
Site Internet : http://www.weber-broutin.fr/prescrire

ÉTANCHÉITÉ DE TOITURES-
TERRASSES, ÉTANCHÉITÉ
DES OUVRAGES DE GÉNIE
CIVIL, COUVERTURE,
ISOLATION PHONIQUE,
TOITURES VÉGÉTALISÉES

Architectural Design : Herzog &
de Meuron (Basel, Switzerland)
Engineering and Sports Architecture :
China Architectural Design &
Research Group (Beijing, China),
Ove Arup & Partners Hong Kong Ltd.
(Kowloon, Hong Kong), Arup Sports
(London, United Kingdom)



Franck Deiss

E-mail : fdeiss@soprema.fr
Port. : 06 30 43 82 39

Performance olympique pour Soprema

Le Stade Olympique national construit pour les Jeux de Pékin 2008 sera recouvert d'un système de toiture végétalisée Sopranature, créé par la société Soprema. Cette imposante structure, surnommée "nid d'oiseau", est d'autant plus intéressante qu'elle est en passe de devenir un symbole des temps modernes de la Chine.

Le projet le plus important en Chine

Avec sa structure enchevêtrée en béton et ses 91 000 places assises, le Stade Olympique de Pékin est sans aucun doute le plus gros projet actuellement en cours de réalisation en Chine. Conçu par Herzog & de Meuron et le China Architecture Design & Research Group, il est destiné à accueillir les cérémonies d'ouverture et de fermeture des Jeux, ainsi que les compétitions de football et d'athlétisme durant l'Olympiade ; il sera ensuite

le théâtre des grands événements sportifs et culturels de Pékin. D'autres projets d'envergure ont été réalisés par Soprema dans différentes villes chinoises : le centre de recherches Nokia à Pékin (10 000 m²), la toiture du Beijing Sri la Hotel (2 000 m²) et plusieurs ponts importants. Sur la centaine de projets réalisés, une vingtaine concerne des toitures végétalisées.

FABRICANT DE BOÎTES
AUX LETTRES PERSON-
NALISABLES DÉCORATIVES
OU STANDARDS, BOIS, ACIER



Dominique Berton

E-mail : berton.visorex@wanadoo.fr
Tél. : 01 60 05 91 10
Site Internet : www.visorex.com

Hawaï : L'Acier pour Décor.

La Boîte aux lettres Hawaï métal est incorporée dans un ensemble de panneaux métalliques de couleur noir sablé avec meneaux verticaux en inox afin d'allier esthétique et robustesse.

Hawaï fait partie des cinq nouveautés produits dévoilées lors du salon Batimat 2007 à savoir : le Concept de personnalisation avec le modèle Bornéo, la Marqueterie, l'Alliance des matières et la Numérisation d'images.

Ces créations qui remportent d'ores et déjà un vif succès aussi bien en France qu'à l'Étranger, s'enrichissent pour multiplier les possibilités de compositions en bois comme en métal.

De nouvelles alliances de matériaux voient le jour telles que : le stratifié aluminium "trendy" et un thermoplastique laqué en contre face conçu pour les halls d'entrée modernes et tendance et bien d'autres encore. Tous nos produits offrent une grande diversité de finitions : stratifiés, mélaminés ou poudres polyester type RAL pour laquage.





Aujourd'hui, la société française est en mutation et se trouve confrontée à plusieurs crises :

- crise des institutions qui se traduit par une perte de confiance des citoyens,
- crise démographique issue du vieillissement de la population,
- crise du logement en raison de son inadaptation et de la difficulté croissante à y accéder,
- crise des énergies qui remet en cause la notion de transport.

Après avoir établi ce constat, **Michèle Tilmont, directrice du PUCA** estime que le développement urbain durable constitue un nouvel enjeu pour lequel des programmes d'expérimentation ont été engagés :

- PREBAT : programme interministériel mené dans l'ancien avec l'ANAH.
- CQFD : programmes de chantiers rapides qui ont vu la percée du bois.
- CQHE : programmes de recherches sur les concept-buildings.
- VUD : programmes pour des quartiers durables (éco-quartiers).

L'engagement français pour le développement urbain durable est tardif, mais la voie française profitera ainsi des retours d'expériences européennes afin de réussir cette "révolution silencieuse" du développement durable.

Politologue de formation, **Anne-Laure Bedu, Agence Presqu'île**, a souligné le parallèle entre le projet d'architecture et le projet politique. Deux facteurs irréversibles s'imposent à nous :

- le changement climatique directement proportionnel à l'augmentation de la démographie mondiale,
- la perte de la biodiversité par la consommation d'espace nécessaire aux activités humaines.

La question de fond demeure toujours le vieux débat Nature/Culture. Le dualisme traditionnel de la démarche archi-

tecturale (esthétique/fonctionnalité) doit s'enrichir d'un questionnement complémentaire sur le sens de l'architecture et sur la responsabilité de l'architecte. Cette dimension éthique devrait dorénavant constituer le troisième pilier du triptyque de la démarche architecturale.

Biologiste et philosophe, **Albert Jacquard**, a souhaité recentrer la réflexion de l'atelier sur l'humain en rappelant que l'homme était une "merveille auto construite par ses rencontres avec les autres". À travers un exposé lumineux sur l'évolution du vivant depuis la bactérie jusqu'à l'homme moderne, il a montré que l'être humain était le produit de multiples connexions aléatoires qui fait de chacun de nous un être unique, à l'extrémité de la chaîne complexe du vivant. Cet "fine pointe de la complexité" enrichit son intelligence par ses rencontres avec les autres. Ainsi, le seul but d'une école serait d'enseigner "l'art de la rencontre". Quel rôle pour l'architecte dans cette voie vers un nouvel humanisme ? L'architecte est celui qui, par ses réalisations, va favoriser, voire provoquer ces rencontres.

Selon **Charles-Éric Le Maignen, président de l'agglomération orléanaise**, le rôle du politique est de mettre en perspective et en cohérence les projets globaux d'aménagement. Par exemple, dans l'agglomération orléanaise, il est prévu de densifier la seconde ceinture de la ville centre, d'y insérer un écoquartier, tout en conservant et en valorisant la ville historique. Le politique a une vision stratégique et globale de l'aménagement urbain. L'architecte doit s'inscrire dans cette globalité en s'engageant sur les principes suivants :

- incitation de "son" maître d'ouvrage à l'innovation,
- respect strict des budgets d'opération,
- respect des délais et des dispositions réglementaires et contractuels.

> Suite de la page 18

- gestion des interfaces entre le chantier et son environnement.

Enfin, le politique est aujourd'hui confronté à la nécessité d'une nouvelle gouvernance. Il n'y a plus de projet, sans concertation avec les citoyens. C'est une donnée à prendre en compte dans l'élaboration d'un projet.

L'approche méthodologique du développement durable proposée par **Corinne Turpin, Agence Osmoze – conseil en développement durable** concerne les agences d'architecture dans leur fonctionnement quotidien. Positionnant le durable à la croisée du viable, du vivable et de l'équitable, la conférencière a incité les entreprises d'architecture à s'engager dans cette voie. Reprenant le slogan d'Al Gore, elle a suggéré de mettre nos pratiques professionnelles en adéquation avec nos convictions. La mise en place de la méthode de performance globale qu'elle a décliné peut nous y aider.

Face à la jachère de sens qui caractérise notre quotidien, **J. M. Hennin, Urbaniste**, propose la nouvelle utopie qui s'est esquissée en 1992 à Rio. L'homme "durable" est confronté à des responsabilités nouvelles qui passent par la maîtrise du Projet et pas la Participation = le Projet partagé. Une méthode et un outil existent : la maîtrise d'usage (www.maitrisedusage.eu). Ils ont pour objectif la reconnaissance des habitants comme troisième dimension de l'aménagement (projets dans le 13^e arrondissement de Paris). La maîtrise d'usage propose une approche du projet en coût global et poursuit une action en faveur de la généralisation du projet partagé.

Conclusion par François Pélegrin

"Penser global", c'est penser économie globale du projet et raisonner en coût global du bâtiment. Ce même bâtiment qui constitue un secteur économique essentiel pour notre pays et qui est au centre de son économie sociétale. "Agir local" c'est possible, puisque les acteurs existent et qu'ils savent d'ores et déjà (bien) faire.

L'enjeu est donc de placer les architectes en situation de bien faire dès le débat des études. Nous demandons aux pouvoirs publics de décider d'une politique "durable" dans ce sens. ■



Bernard-Henri Monnier



François Pélegrin



Michèle Tilmont



Anne-Laure Bedu



Albert Jacquard



Charles-Éric Le Maignen



Lettre à des confrères

Ce dimanche matin, je suis venu dans le quartier Clodion à Perpignan prendre des photos pour un reportage sur les plaques des réseaux afin de faire un plan de recensement. Ce quartier est en rénovation et la ville reconfigure immeubles et espaces publics, il est dit "zone sensible". Je filme ma troisième plaque d'égout lorsqu'un groupe d'adolescents m'entoure. Qui ? Pourquoi ? Flic ? À mon habitude, je réponds "architecte" un mot magique ! En tout état de cause le ton s'adoucit et un dialogue s'installe. Je me servirai de cette réunion impromptue et informelle pour élaborer le projet ; bancs et perspectives sont les résultats de cet échange.

Cette anecdote pose une question qui me poursuit depuis que les traits que je dessine se traduisent en espaces organisés.

La place sociale de l'architecte

L'interprète qu'il est dans les contraintes qu'on lui impose, adaptation d'un programme, objectif de coût et, bien entendu, qualité et esthétique, lui suffisent à remplir sa barque. Pourquoi se comporter en intellectuel et ne pas regarder sa capacité à être médiateur

Créer des échanges dans le quartier du Vernet par la mise en perspective de quartiers sensibles.



de l'objet à construire ? Je suis incorrigible, mais je ne peux m'empêcher d'avoir cette qualité que beaucoup prennent pour un défaut. Si vous saviez combien de projets ont été améliorés par les observations, parfois naïves, souvent de bon sens des usagers concernés. Cela a été le cas sur des projets de jardins, ça c'est facile, tel le square Bir Hakeim à Perpignan, également sur des logements sociaux, je pense au quartier des arènes à Rion des Landes, là c'est plus contraignant. Mais c'est héroïque quand il s'agit de projets de génie civil, tels que les ouvrages de protection contre les crues du Tarn à Montauban.

La place citoyenne de l'architecte

Longtemps nous avons été tenus au secret, ne pas communiquer les informations ou les projets que nous détenons ou élaborons. Je me souviens m'être fait tancer dans les Yvelines parce que j'avais participé à une réunion publique. Heureusement les temps ont changé ; plus, on nous demande parfois d'assurer la promotion d'un projet et sa publicité. Je me souviens de l'atelier public de Juvisy, les architectes tenaient boutique en centre ville et les chalands pouvaient intervenir en tant que client pour s'informer ou pour proposer. Un des premiers grands prix de l'urbanisme du ministère de l'Équipement avait d'ailleurs honoré cette démarche. Il faut reconnaître que cette expérience a fait long feu. Je regrette que leur extinction n'ait pas fait l'objet d'études et je dois témoigner que chacune de

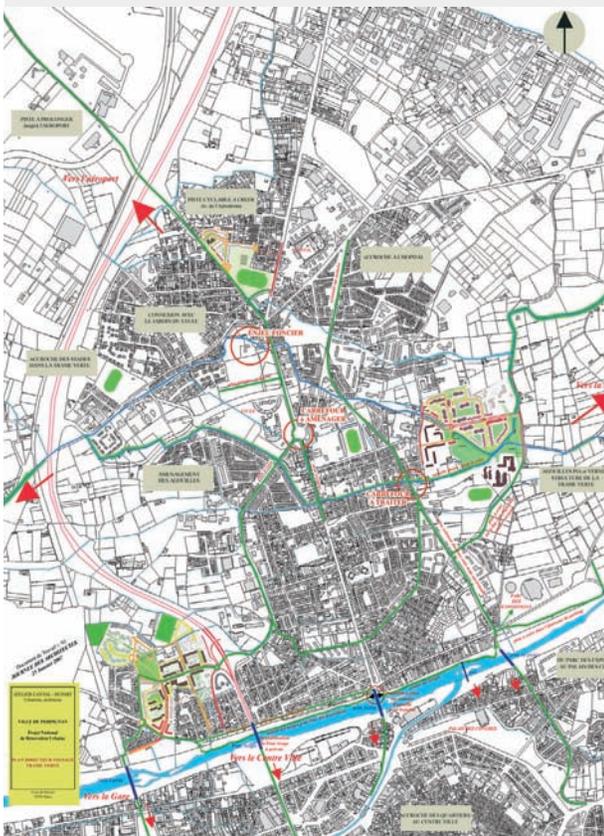


▲ Serge Grouard, maire d'Orléans (à droite), remet le Prix du Projet Citoyen 2007 à Michel Cantal-Dupart.

ces expériences s'accroche à un architecte ou urbaniste leader. Restait à trouver un lieu où, dans chaque ville, les maîtres d'œuvre aient la capacité à nourrir, amender et améliorer les projets portés par leur ville et leurs confrères et aux élus d'en accepter le risque.

L'histoire de Perpignan

En 1992, Jean-Paul Alduy, nouveau maire veut impulser l'urbanisme de sa ville. Il envisage d'intégrer des architectes aux aménagements d'espaces publics jusqu'alors projetés par ses services. Il propose de diviser la ville en vingt quartiers et d'attribuer un "architecte-conseil" auprès des associations locales. Pour coordonner le tout, il faut un animateur, un pédagogue, il me propose la mission. L'occasion se présente pour moi, de faire ici en Catalogne, une



démarche exemplaire. La réflexion sur l'espace public nous vient de Barcelone, notre voisine, avec l'immense travail d'Oriol Bohigas. Les relations avec les services techniques de la ville ne devraient pas être compliquées. Mais, face au projet d'architecte-conseil associatif, se pose le problème de la qualité. Je sais par expérience que les missions de conseil conduisent souvent à la médiocrité. Ma contre-proposition aura immédiatement l'approbation du maire : vingt quartiers et un architecte soit, mais en plus un lieu, un atelier de réflexion et des réunions de travail ; tous ensemble pour conduire les réflexions du devenir de la ville. La première année, deux réunions se sont tenues chaque mois. Les architectes, tous volontaires, représentent les diverses générations et les diverses écoles de pensées, je n'ose dire de chapelle.

Bien sûr, les antagonismes se feront vite jour, les jalousies de ceux qui n'en sont pas apparaîtront dès que cet atelier obtiendra ses premières lettres de noblesse. Le directeur de l'architecture de l'époque, Jean Frébault, en inaugurant la première exposition des travaux de l'atelier, nous confie que cela ne dépassera pas 2 ans. Il avait toutes les raisons de le dire en faisant référence à feu les ateliers-publics. Cette aventure dure depuis 15 ans. Il y a un président, Patrick Baudu,

ancien élu, homme d'entreprise qui coordonne ; trois vice-présidents, l'un représente les associations perpignaises, les maîtres d'usage, l'autre le collège des élus et des techniciens de la ville, les maîtres d'ouvrage, et enfin un architecte, Bernard Cabanne, élu par l'ensemble de nos confrères, coordonne les maîtres d'œuvre. Ils sont aujourd'hui plus de vingt...

En ce qui me concerne, je suis devenu l'un des leurs avec une place spéciale qui me permet d'exercer une pédagogie appliquée lors des séminaires annuels que nous tenons en novembre. Cette année nous avons traité des problèmes d'environnement, l'année dernière de la concertation et il y a 2 ans des fleuves et rivières dans la ville. Périodiquement, nous nous présentons nos projets, ceux que nous réalisons pour la ville et plus particulièrement dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) en ce qui concerne les zones d'urbanisation sensibles ou les grands ensembles. Ce travail trimestriel nous oblige à faire un effort de qualité qui améliore notre production respective. Dans le cadre de cette action, j'assume un rôle de coordinateur, urbaniste de chaque secteur à améliorer, mission dans laquelle je me lance un nouveau challenge : réussir, en améliorant trois cités du quartier du Vernet, à refondre l'ensemble urbain qui se situe sur

la rive gauche de la Têt et en faire une référence. Une trentaine d'architectes planche sur ces projets.

Que faire ?

J'observe que cette expérience est observée et fait beaucoup d'envieux. Quand on se bat pour le libre mouvement des hommes et des idées on ne peut que se satisfaire de ce prosélytisme. Combien d'entre nous voudraient d'une telle structure mais se sentent seul ou trop architecte, celui à qui on demande un dessin ou un projet pour le lendemain. Notre place peut être autre, ce prix du projet citoyen doit nous aider pour convaincre. Bien sûr, qu'importe la structure, ce qui compte c'est le résultat.

Alors, il faut faire le voyage de Perpignan, aller à "l'Atelier", au cœur du quartier Saint-Jacques, en plein centre ville, le café y est bon et l'accueil sympathique. Vous serez accompagné dans cette ville méditerranéenne, selon les saisons, par l'ombre des rues ou le souffle de la tramontane. Et comme moi, vous sentirez un peu de ces moments magiques qui ne sont pas le centre du monde comme le proposait Salvador Dali. ■

Michel Cantal-Dupart,
Urbaniste-Architecte



Vie syndicale

Journée - débat à Lyon le 25 janvier 2008 avec Michel Delaporte, président d'honneur de l'Unfsa,

sur les caractéristiques professionnelles des architectes et leur implication syndicale : profession, qualité architecturale, fondements de la loi sur l'architecture, intérêt public et intérêt général, utilité publique, complémentarité ordre – syndicat, implication et engagement...



SYNDICAT DES ARCHITECTES DU RHÔNE

Vie en réseau

Constitution en cours d'un groupe **architectes et artisans** du Rhône dans le but de rassembler leurs compétences pour réaliser des **maisons individuelles NF en QEB**, suite aux propositions de François Pélegrin. Une formation spécifique à cette collaboration leur sera proposée.

Social

- Échec de la négociation de la valeur du point, un syndicat de salariés souhaitant que la discussion soit portée au niveau national.
- Une information avec Patrick Julien et le groupe Malakoff s'est tenue le 27/11 au SAR sur la mutuelle santé obligatoire. Salle comble.

Formation

- Axes privilégiés convenus en pôle de compétence Rhône-Alpes pour l'Unfsa Rhône-Alpes, délégation du GEPA : formations courtes.
- Thèmes de formation ouverts pour 2008 : QEB, accessibilité, management d'agence (informations sur www.formation-architecte.com, inscriptions auprès du GEPA).

Communication

- L'agenda 2008 est paru !
- Une demi-page mensuelle nous est réservée dans le journal du bâtiment et des travaux publics.
- Un espace nous est proposé dans la lettre du CROA : le Carnet-Métier sera présenté.

Voyages d'étude

- Trois jours très denses ont eu lieu entre Mulhouse et Bâle en novembre 2007.
- Projet de voyage d'une semaine au Brésil pour l'automne 2008.

Vie des institutions locales

Le nouveau CROA Rhône-Alpes a voté le projet de création d'un organisme de formation rassemblant différentes composantes professionnelles de Rhône-Alpes. Le SAR a missionné des délégués pour avancer dans la réflexion.

H&E, HPE, Promotelec, Effinergie, encore un nouveau **label** de haute qualité qui veut du bien à la planète, le label Minergie® France.

Ceux qui se préoccupent d'architecture et d'environnement se souviennent avec nostalgie du temps où pour trouver quelques informations pratiques sur le sujet, ils devaient se connecter sur des sites militants ou sur le seul site "officiel" et en français, celui de Minergie®.

En quoi cette démarche est-elle différente des autres procédures ? Quelle est le rôle de l'architecte dans cette démarche ? Comment se former ? Où trouver la bonne information pratique, le meilleur matériau, le matériel le plus performant ?

Après l'accessibilité, les nouveaux permis, l'amiante, la procédure adaptée, SAP-Unsfa 75 organise une réunion d'information avec Christian Chapuzet, Directeur Minergie® France, le mercredi 23 janvier à 18 heures au 10, rue Bertin-Poirée une réunion d'information sur le nouveau label Minergie® : Le Label suisse qui s'exporte, lentement mais sûrement dans les autres pays européens.

Le SAP-Unsfa 75 invite les syndiqués et les sympathisants intéressés par le sujet à s'inscrire au plus tôt par courriel à : contact@unsfa75.com



JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES MÉTIERS DU PLÂTRE

Ces journées se sont déroulées à Albi du 4 au 6 octobre 2007. Sur invitation de la CAPEB et de Daniel Parent, Président National de l'Union Artisanale des Métiers du plâtre, l'Unfsa a participé dans le cadre de ces journées à une table ronde comme témoin des architectes à l'égard du devenir des métiers du plâtre.

Plusieurs constats peuvent être tirés de cet échange :

- Les plâtriers occupent un rôle croissant dans la construction par leur intervention notamment dans les systèmes de doublages isolants, de parement intérieur, de cloisonnement.
- Les artisans se considèrent comme des "prescripteurs" pour la mise en œuvre des matériaux de leur spécialité. Leur rapprochement avec les industriels est orienté dans ce sens.

À l'occasion du débat, l'Unfsa a rappelé que l'architecte est un prescripteur général pour tous les corps d'État et que l'artisan est un prescripteur complémentaire dans sa spécialité notamment pour l'évaluation et la finalisation de son offre pour la préparation de L'EXE.

- Les artisans se posent des questions générales analogues à celles des architectes.
 - Évolution de leur métier et nécessité d'une formation initiale et permanente.
 - Transmission du savoir faire en technique nouvelle et métier traditionnel.
 - À transmission d'entreprise qui ne trouve pas facilement de relayeur.
- Dans leur pratique, certains artisans reprochent, mais avec modération, aux architectes d'être des prescripteurs imprécis et insuffisamment documentés ou insuffisamment compétents !
- Le problème des délais d'exécution des travaux souvent trop réduits est une préoccupation importante pour les entreprises artisanales en raison de leurs effectifs légers.

Outre le partenariat déjà en place avec la CAPEB, des pistes d'action ont été évoquées avec les responsables, en particulier :

- Offres de stage en entreprise artisanale pour les étudiants en architecture, découverte des métiers.
- Réunions techniques à thèmes communs artisans-architectes-industriels qui pourraient être montées dans les régions ; la conjugaison avec le Club Prescrire étant préalablement à vérifier.

Parmi beaucoup d'autres, ces pistes sont à développer sur le terrain dans les régions, alors soyons présents avec la CAPEB pour concrétiser.

Dans le cadre de CONFOREXPO qui se tient chaque automne à la Foire de Bordeaux, le Salon "Vivons Bois" a vu le jour cette année.

À l'inauguration de ce salon par le Président du Conseil Régional d'Aquitaine, la Charte "Bois Construction Environnement" a été signée par les représentants des collectivités territoriales, les maîtres d'ouvrage sociaux, les acteurs professionnels : industrie, entreprises, maîtrise d'œuvre.

De quoi s'agit-il ?

En application du "Plan Bois Construction Environnement" initié en 1998 par l'état, un accord cadre national a pour objectif dans le respect des engagements de la France au protocole de Kyoto de réduire les émissions de CO₂ (gaz à effet de serre) en accroissant l'utilisation du bois dans la construction.

Explication

Pour se constituer dans les forêts, un mètre cube de bois absorbe une tonne de CO₂, principal gaz à effet de serre. Utiliser le bois dans les constructions et renouveler la forêt permet donc de stocker durablement le carbone et de retirer ainsi du CO₂ de l'atmosphère pendant une longue période. En fin de vie d'un bâtiment, le bois peut être utilisé pour la production d'énergie, le CO₂ étant alors restitué dans l'atmosphère.

Le bilan CO₂ est donc nul alors que tous les autres matériaux de construction produisent ce gaz en quantité importante pour être fabriqués et mis en œuvre.

En pratique

Le Comité interministériel de l'aménagement et de compétitivité du territoire a labellisé le projet aquitain "Pin maritime du Futur" qui vise à optimiser l'exploitation et la régénération de la forêt, pilier de l'économie régionale, à développer la filière de transformation, l'innovation technologique pour l'utilisation de 30 % de bois dans la construction.

Le plan d'action qui résulte de cette Charte Aquitaine comprend :

- **Information et formation** : Maître d'ouvrage – Entreprise – Filière Industrielle – Maîtrise d'œuvre.
- **Enseignement** : développement d'outils pédagogique communs pour la formation initiale et continue des acteurs de la conception et de la mise en œuvre. Enseignement supérieur – Lycées et collèges – Centres de formation.
- **Communication et Sensibilisation** : Grand Public – Élus – Promotion des métiers auprès des jeunes – Promotion d'ouvrages.
- **Recherche et innovation technologique** : dans le but de permettre aux entreprises de créer une offre de produits et de services dans le domaine Bois-Construction.

Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi d'actions et l'évaluation des objectifs et des résultats.

En ce début d'année, l'Unsa souhaite la bienvenue aux présidents de régions et départements qui nous ont rejoints en 2007.

Pascal Urtiaga

Président du département 36 – Indre
pascalurtiaga@hotmail.fr

Yves Toulet

Président du département 37 – Indre-et-Loire
yves.toulet@wanadoo.fr

Frédéric Gau

Président du département 28 – Eure-et-Loire
ste.fgau@architecte.net

Christian Vannier

Président du département 91 – Essonne
cvannier@studio-archi.com

Christophe Bidaut

Président de la région 27/76 – Haute-Normandie
secretariat@cba-architecture.com

Marie-Claude Eychenne Vidal

Présidente de la région Midi-Pyrénées
marieclaud.ev@wanadoo.fr

LE NOUVEAU BUREAU DE L'UNSA, SOUS LA PRÉSIDENTIE DE MICHEL ROULLEAU

Isabelle Chinardet-Cantineau
Antoine Daudré-Vignier
Philippe Gallois
Laurence Guibert
Jean-Marie Henin
Alain Masson

Yves Monnot
Didier Prost
Gilbert Ramus
Philippe Roux
Gérard Senior
Ewa Struzynska

LES COMMISSIONS

Groupe communication, coordonné par Isabelle Chinardet-Cantineau, qui rassemble les commissions suivantes :

- 1 – Commission du prix citoyen
Président : Dominique Jouffroy
- 2 – Commission Intranet
Président : Emmanuel Petit
- 3 – Commission site
Présidente : Ewa Struzynska
- 4 – Commission Presse et revue PA
Présidente : Isabelle Chinardet-Cantineau

Groupe environnement législatif, coordonné par Gilbert Ramus, qui rassemble les commissions suivantes :

- 1 – Commission sociale et paritaire
Président : Alain Masson
- 2 – Commission juridique
Président : Antoine Daudré-Vignier
- 3 – Commission Statuts
Président : Philippe Klein

Groupe pratiques professionnelles, coordonné par Didier Prost, qui rassemble les commissions suivantes :

- 1 – Commission Vie Syndicale
Président Jean-Marie Henin
- 2 – Commission centre de ressources et pôle de compétitivité
Coprésident : Michel Jarleton
et coprésidente : Isabelle Barnoux
- 3 – Commission formations
Présidente : Laurence Guibert
- 4 – Commission culture et formation petite enfance
Présidente : Ewa Struzynska
- 5 – Commissions internationales (UIA – CAE – CIAF)
Présidents : Didier Prost
Philippe Boille - Ewa Struzynska

Groupe recherche et développement durable, coordonné par François Pélegrin, qui rassemble les commissions suivantes :

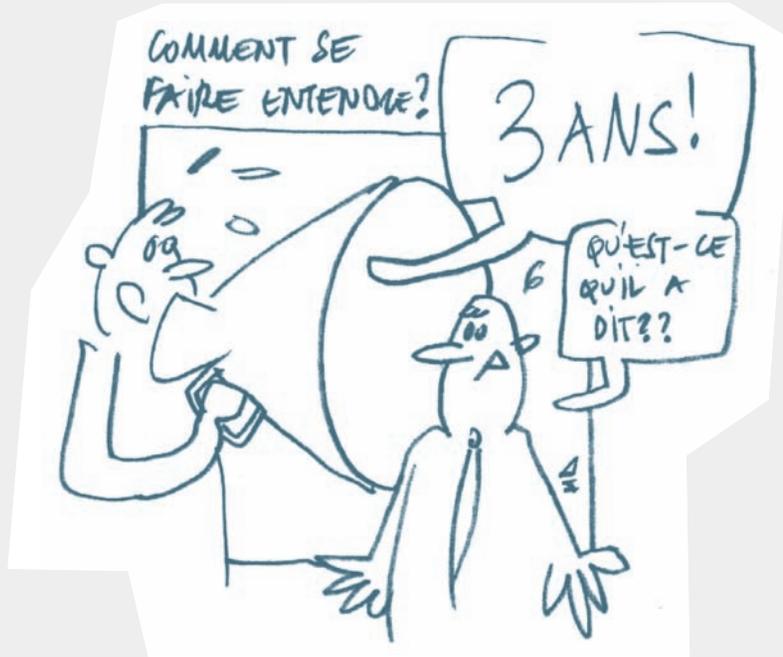
- 1 – Commission technique
Président : Gérard Sénior
- 2 – Commission urbanisme durable
Présidente : Dominique Riquier-Sauvage
- 3 – Commission économie globale
Président : François Pélegrin

Le Carnet-Métier Architecte

Dans le contexte de la globalisation de l'économie et de mondialisation des échanges, nous avons le devoir en tant que professionnel de donner à ceux qui demain seront architectes tous les atouts à l'exercice de notre métier.

Le projet de Carnet-Métier Architecte c'est l'ensemble du savoir-faire et des acquis des architectes que nous voulons mettre au service des futurs professionnels pour qu'ils puissent exercer leur métier positivement dans l'intérêt public.

Mais se faire entendre auprès de notre tutelle n'est pas chose facile.



Durant plus de 3 ans, le CNOA, le SA et l'Unsa ont participé aux réunions de concertation organisées par la DAPA, mais à aucun moment cette dernière n'a donné de crédit à leurs recommandations et propositions.

Les professionnels qui ont soutenu le principe d'une réforme des études d'architecture dans le cadre du schéma européen d'harmonisation des cursus (LMD), ont toujours mis en avant la nécessité d'organiser dans la continuité de la formation initiale (le Master) une période de préparation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre par apprentissage en entreprise d'architecture d'une durée de 2 ou 3 ans, sous la responsabilité d'un tuteur.

Le CNOA, le SA et l'Unsa se sont félicités de l'ordonnance 2005-1044 du 26 août 2005 qui inscrit dans la loi sur l'architecture la professionnalisation post-

diplôme, avec validation par une "habilitation de l'architecte diplômé d'état à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre" : HMONP. Mais malheureusement la DAPA, par le décret d'application, a réduit cette mise en situation professionnelle au banc du ridicule.

C'est pourquoi, nous nous battons, pour que la HMONP redevienne conforme aux objectifs reconnus et attendus par toutes les organisations qui représentent les architectes. L'accord de l'UIA de 1996, pour les recommandations de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture indique que la formation initiale de 5 ans qui donne droit à un diplôme d'architecte, soit suivie d'une formation pratique d'au moins 2 ans, pour être autorisé à exercer la profession. L'accord considère même qu'une formation pratique de 3 ans serait souhaitable.

Au sein du CAE, un atelier, auquel ont participé l'Ordre, le Syndicat de l'architecture et l'Unsa, a été constitué en vue de la création d'un référentiel européen du métier d'architecte.

Aujourd'hui le CAE a entériné les données nécessaires à la formation d'architecte, 5 ans en formation initiale et deux ans minimum en formation professionnalisante. Après l'année 2006 d'actualisation du "référentiel métier" établi en 2000, en accord avec l'ordre et le SA, nous avons, lors de multiples rencontres avec la DAPA, justifié de la durée et du contenu nécessaires à cette pratique professionnelle.

Ainsi, en juillet 2007, après validation par l'ordre et le SA du "Parcours carnet-métier", nous l'avons présenté et remis à la DAPA.

De plus, nous l'avons diffusé à l'ensemble des représentants de la profession, pour que ceux-ci puissent communiquer auprès de tous les confrères et les futurs professionnels, afin qu'ils connaissent la valeur du contenu théorique et pratique de cette séquence professionnalisante. Depuis la rentrée de septembre 2007, nous avons été contactés par des diplômés du master et des écoles, mais aussi par des enseignants pour connaître notre "Carnet-Métier Architecte", afin de pallier les manques d'information de la DAPA.

Laurence Guibert a déjà présenté notre travail auprès d'Écoles Supérieures Nationales d'Architecture à Toulouse et Paris. Ce fut un échange très positif.

Aujourd'hui, nous sommes à la disposition des autres écoles, des enseignants et des étudiants pour leur expliquer le contenu et l'objectif de ce "Carnet-Métier Architecte". Le dialogue s'installe c'est une étape positive et décisive pour l'avenir de cette HMONP. ■

Michel Roulleau,
Président de l'Unsa

"L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure"



RÉGION Lorraine

L'Unifa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient tous les architectes qui ont participé à ce cahier spécial dédié à l'architecture de la région Lorraine :

Agence Hervé Graille (Hervé Graille) (1, 10, 16 et 20) ; Architecture – Urbanisme & Paysage – Lorraine (Jacky Moncuit et Benjamin Fédéli) (2, 8, 9, 11, 12, 17, 21, 23 et 25) ; Atelier d'architecture du parc (3 et 26) ; Cabinet Guyot (Jean-Jacques Guyot) (4) ; Dbdarchitects (Cécile Demange et Pascal Brateau) (5, 13 et 18) ; ESPACE ARCHITECTURE (Michel Geoffroy) (6) ; KL-Architectes (Pierre Krumbholz et Agnès Lechleiter) (7) ; Sarl Mijolla – Monjardet (Bertrand de Mijolla et Jean-Christophe Monjardet) (14, 19, 22, 24 et 28) ; Trame Architecture (Dominique Petit) (15 et 27)

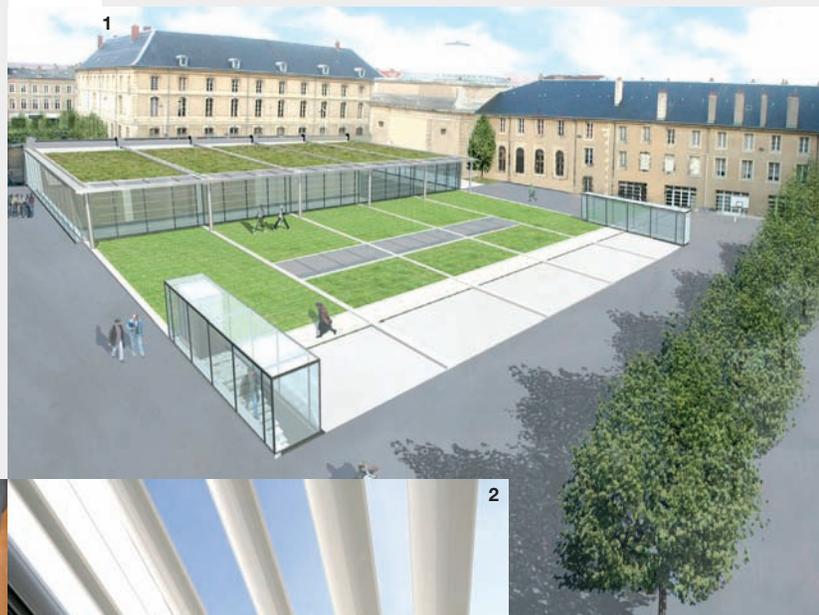
[En l'absence de crédit spécifique, les photos présentées appartiennent aux agences mentionnées dans cette rubrique.]

Sarl Mijolla – Monjardet
Bertrand de Mijolla et Jean-Christophe
Monjardet, architectes dplg –
Nancy (54)

Architecture – Urbanisme
& Paysage – Lorraine
Jacky Moncuit et Benjamin Fedeli,
architectes dplg –
Nancy (54)



1) Maison
intercommunale
de l'enfance
à Brey (54) :
construction neuve



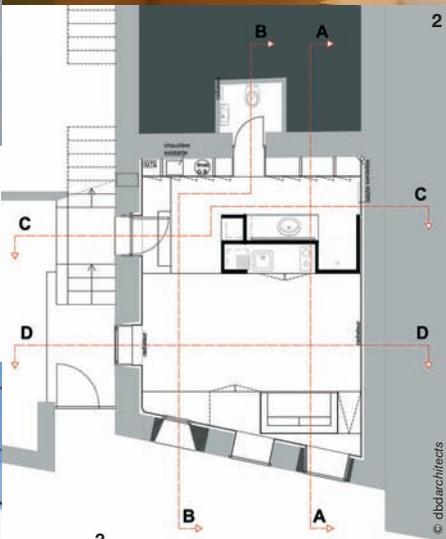
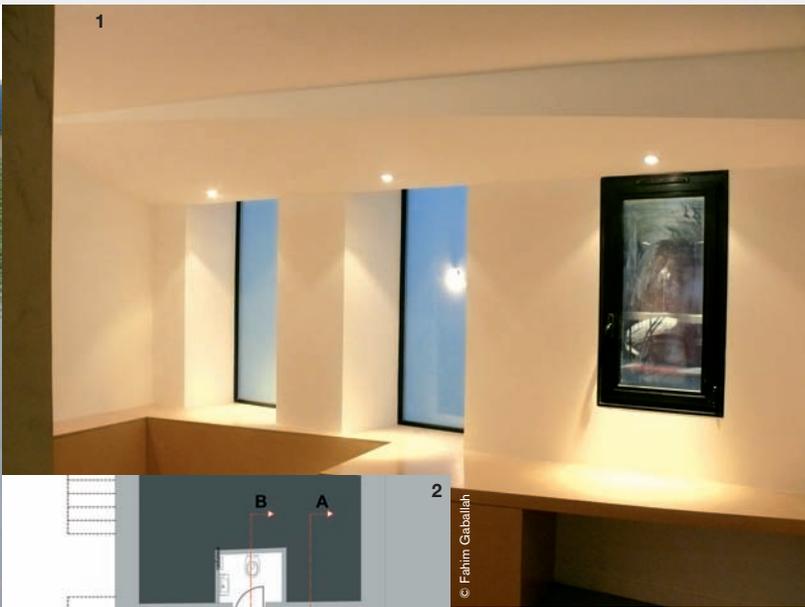
2) Réhabilitation de la maison
d'enfants "La Combes"
à Senones (88)
Construction d'une
extension de salles
polyvalentes
3) École Clémenceau
à Nancy (54). Construction
d'une salle de repos-garderie-
motricité et rénovation
des locaux existants



1 et 2) Construction d'un
complexe sportif adjacent à
une chapelle classée monument
historique dans la cour du lycée
Poincaré à Nancy (54)
3) Construction de l'hôtel de ville
de Berhen-lès-Forbach (57)

dbdarchitects
Cécile Demange et Pascal Brateau,
architectes – Nancy (54)

Agence Hervé Graille
Hervé Graille, architecte
dplg – Nancy (54)



© Fahim Gaballah

1 et 2) Transformation d'un local commercial en appartement à Metz (57) : vue intérieure sur élément menuisé banquette-lit/bureau et plan appartement
3) Extension d'une maison d'habitation à Villers-les-Nancy (54) : vue générale

© dbdarchitects

- 1) Construction d'un gymnase au lycée Chopin à Nancy (54)
- 2) Construction d'un gymnase au lycée professionnel Hanzelet à Pont-à-Mousson (54)
- 3) Reconstruction de la demi-pension du lycée Les Grands-Bois à Hayange (57)



ESPACE ARCHITECTURE
Michel Geoffroy, architecte –
Metz et Saint-Avold (57)

KL-Architectes
Pierre Krumbholz et Agnès Lechleiter,
architectes dplg –
Metz (57)

1



1



2

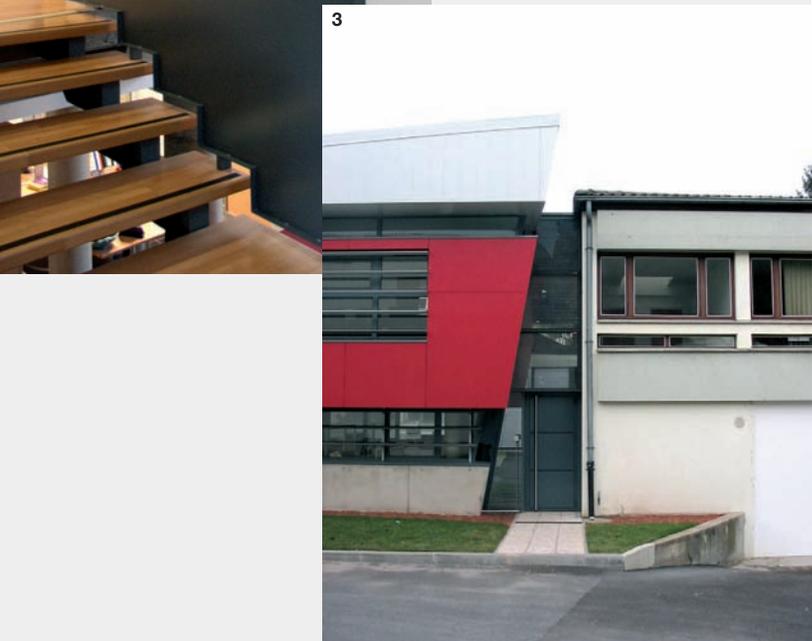


1, 2 et 3) Extension
des bureaux de
la société ENERGIS
à Saint-Avold (57)

2



3



1, 2 et 3) Construction d'une mairie annexe dans le quartier
de Metz-Queuleu (57). Le volume intérieur est divisé en deux
parties, qui abritent la mairie annexe côté carrefour, et locaux
associatifs côté jardin.

3



Dans *Passion Architecture* n°22, nous avons publié la lettre que l'OCPP¹ a adressée le 4 juillet 2007 à François Fillon.

La question posée est claire : tous les Premiers ministres affirment leur volonté de faciliter l'accès des PME à la commande publique, mais oublient que le principal obstacle à cet accès est le risque pris par les entreprises chaque fois qu'elles concluent un marché public, du fait du déséquilibre contractuel flagrant des droits et obligations de la personne publique, d'une part, et du prestataire privé d'autre part.

L'OCPP demande au Gouvernement de prendre une mesure d'équité en faveur des PME² en faisant rédiger des CCAG parfaitement équilibrés dans les droits respectifs des cocontractants.

Que le Premier ministre ne se retranche pas derrière le rapport de Lionel Storélu, car si celui-ci a bien écouté les "doléances" des PME, il n'en a pas tiré toutes les con-

séquences, puisqu'il n'a pas osé proposer un juste équilibre des droits et devoirs des cocontractants des marchés publics, alors que cette question a été évoquée devant lui (mais peut-être trop tardivement).

Que le Premier ministre ne mette pas en avant la "protection des deniers publics" (qui est légitime) puisque nous avons déjà répondu :

- qu'en amont, les personnes publiques bénéficiaient des prérogatives de puissance publique qui leur assurent un premier niveau de protection,
- qu'en aval, les personnes publiques rédigent librement les clauses particulières des marchés et ont le droit de déroger aux clauses générales. Elles peuvent insérer, de manière transparente, dans les clauses particulières, les dispositions protectrices des intérêts de leur collectivité, adaptées précisément à l'opération qu'elles engagent.

C'est bien pourquoi il est inacceptable que les CCAG (intermédiaires entre les

prérogatives de puissance publique et les clauses particulières des marchés) **constituent un troisième niveau de déséquilibre des rapports contractuels.**

L'OCPP s'est permis de relancer le Premier ministre par un courrier du 20 novembre 2007.

Nous ne saurions pas expliquer aux professionnels que le Gouvernement n'ose pas prendre position sur une question importante pour l'avenir, sur laquelle l'intérêt des PME d'une part, et l'équité des relations contractuelles entre les acteurs de la commande publique d'autre part, sont convergents.

Affaire à suivre. ■

[1] L'Observatoire de la Concurrence "Public-Privé" réunit 10 organisations professionnelles de la maîtrise d'œuvre et du conseil : CEAFI, CICF, CNIEFEB, FFP, SYGAM, SYNTEC, UNAPOC, UNGE, Unfsa, UNTEC.

[2] Pour des marchés importants, les grandes entreprises peuvent consacrer les moyens nécessaires pour déjouer les pièges éventuels.

Le scandale des contrats de partenariat

Lorsque les gouvernements précédents ont décidé de créer les contrats de partenariat, les maîtres d'œuvre³, les petites entreprises du bâtiment et de nombreux parlementaires ont mené des actions convergentes⁴ pour "délimiter" le plus étroitement possible les cas d'utilisation des PPP.

Car on ne peut pas empêcher un Gouvernement d'instaurer de nouveaux modes de production, dès lors qu'il dispose d'une majorité parlementaire et est lourdement encouragé par de grandes forces économiques et financières (notamment le Medef et les grandes entreprises du bâtiment). De plus, la Commission européenne applaudit et une fraction des maîtres d'ouvrage publics paraissait intéressée par le système.

[3] Principalement notre profession : souvenez-vous de la journée du 3 juin 2003 (Assises de la maîtrise d'œuvre) quand les architectes ont envahi la grande salle du Palais des congrès de Paris, dans l'espoir de convaincre les ministres Jean Aillagon et Gilles de Robien du bien-fondé de notre lutte contre les PPP.

[4] Voir les recours des sénateurs menés par Jean-Pierre Sueur, de l'Unfsa et du SNSO devant le Conseil d'État, puis le recours des mêmes 60 sénateurs devant le Conseil Constitutionnel.

Néanmoins, grâce à nos actions, nous avons réussi à faire insérer dans le corps de l'ordonnance 2004-559 du 17 juin 2004, notamment aux articles 1 et 12⁵, des dispositifs importants pour les maîtres d'œuvre et les PME. Dans l'article 1, il est écrit que la conception ne fait pas automatiquement partie du contrat de partenariat. Elle peut donc être assurée, au moins partiellement, en amont du contrat de partenariat.

Et dans l'article 12, figurent des dispositions importantes concernant la qualité architecturale et les rôles de la maîtrise d'œuvre. Toujours grâce aux actions des divers adversaires des PPP, le champ d'application des "contrats de partenariat" a été strictement délimité (urgence et complexité).

Ces restrictions ne conviennent pas à l'actuel Gouvernement, qui a décidé d'ouvrir grandes les vannes des contrats de partenariat. La proposition de loi, qui devrait être soumise aux députés avant la fin

[5] Pour les collectivités territoriales, des dispositions équivalentes ont été insérées dans un nouveau chapitre 4 du titre 1^{er} du livre 4 de la 1^{ère} partie du CGCT.

du mois de janvier 2008, allège les précautions exigées avant de conclure un contrat de partenariat.

Mais surtout, elle **instaure une période de 5 ans** (jusqu'au 31 décembre 2012), **pendant laquelle les motifs "valables" pour justifier le recours au contrat de partenariat, couvrent à peu près toutes les opérations envisageables :**

- bien évidemment la justice, la sécurité intérieure, le domaine hospitalier et la défense (déjà dérogatoires pour la conception-réalisation),
- mais désormais l'enseignement supérieur et la recherche,
- et puis toute opération qui peut justifier d'un objectif de développement durable, de rénovation urbaine, d'accessibilité ou d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics !

Espérons que les nombreuses forces opposées à cette possibilité de recourir quasi librement aux contrats de partenariat, sauront convaincre les parlementaires de résister à la pression gouvernementale. ■

La complémentaire santé arrive !

La Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture signée en février 2003 comportait, à son chapitre XVI, un engagement de négociations ultérieures, notamment sur les frais de santé.

Début 2006, une sous-commission a été instaurée au paritaire pour définir et étudier cette nouvelle mutuelle santé.

Histoire d'un dossier

Le 21 octobre 2006, lors du 37^e congrès de l'Unsa, la commission Unsa Social a présenté une motion en assemblée générale pour solliciter l'avis de l'Unsa qui a confirmé sa volonté d'améliorer les conditions des salariés et de promouvoir la profession d'architecte. L'option de la complémentaire santé obligatoire a été retenue à condition de négocier au mieux les charges pour les entreprises.

Le 5 juillet 2007, un accord paritaire est signé par les syndicats salariés et employeurs. Il s'intitule : **"accord mutuelle santé, dans la branche des entreprises d'architecture"** (téléchargeable sur Archilink).

Cet accord est en cours d'extension (d'application générale) par les services du ministère de l'Emploi. Il devrait passer en commission nationale prochainement, et devenir applicable le 1^{er} mai 2008.

Qui ?

Tous les salariés de la branche bénéficieront obligatoirement à titre personnel de cette couverture santé. Des dérogations existent, par exemple pour les salariés déjà couverts à titre obligatoire par leur conjoint ou leur employeur. Des extensions au régime de base sont ouvertes en option pour les couples et les familles.

Quoi !

De quoi s'agit-il ? Un régime obligatoire de mutuelle complémentaire à la sécurité sociale des frais de santé des salariés de la branche architecture. Avec 35 000 salariés dans les entreprises d'architecture, la mutualisation optimisera les dépenses de chacun.

Comment ?

Les droits à garantie sont ouverts pour tous les frais engagés au cours de la période de garantie et ce, quelle que soit la date de la maladie ou de l'accident qui est à l'origine des soins. Le tableau suivant est un extrait de l'accord :

Tableau des garanties de base frais de santé (hors Alsace-Lorraine)	
POSTES DE SOINS	GARANTIE FRAIS DE SANTÉ
Hospitalisation Chirurgicale et Médicale	Établissements conventionnés : 100 % des Frais réels ¹ Établissements non conventionnés : 90 % des Frais réels dans la limite de 50 % du PASS par bénéficiaire et par an ¹
Lit d'accompagnant (enfants âgés de - de 16 ans)	Frais réels dans la limite de 1,5 % du PMSS par jour
Chambre Particulière (y compris maternité)	Frais réels dans la limite de 3 % du PMSS par jour
Forfait Hospitalier	Frais réels
Soins médicaux et frais d'hospitalisation liés à la maternité dans la limite des frais réels justifiés non déjà remboursés sur les autres postes (y compris amniocentèse, fécondation in vitro)	Frais réels dans la limite de 10 % du PMSS
Consultations, visites : généraliste ou spécialiste	30 % BR
Analyses et auxiliaires médicaux	40 % BR
Frais de déplacement	30 % BR
Frais d'électroradiologie et radiothérapie	30 % BR
Actes techniques médicaux, petite chirurgie	30 % BR
Frais de Transport	35 % BR
Prothèses médicales diverses (orthopédies...)	35 % BR
Prothèses auditives (forfait limité à 2 prothèses par an / bénéficiaire)	Frais réels ¹ dans la limite de 20 % PMSS
Frais Pharmaceutiques remboursés	Vignettes blanches 35 % BR / Vignettes bleues 65 % BR / Vignettes oranges 15 % BR
Vaccins non remboursés	Frais réels dans la limite de 1,5 % du PMSS / bénéficiaire / an
Soins Dentaires	30 % BR
Prothèses dentaires remboursées par la SS	Frais réels ¹ , dans la limite de 300 % BR par dent
Prothèses dentaires non remboursées par la SS	12 % PMSS par dent
Implantologie dentaire (par an et par bénéficiaire)	12 % PMSS
Orthodontie remboursée ou non par la Sécurité Sociale (pour les enfants de - de 16 ans uniquement)	Frais réels, dans la limite de 100 % BR
Optique : verres, montures et lentilles remboursées ou non par la Sécurité Sociale (y compris lentilles jetables)	Frais réels, dans la limite de 11 % du PMSS / bénéficiaire / an pour les unifocaux + montures et lentilles 19 % du PMSS / bénéficiaire / an pour les verres progressifs + montures et lentilles Consommation d'un seul forfait par an
Cures Thermales remboursées par la Sécurité Sociale (soins et hébergement)	Frais réels ¹ , dans la limite de 10 % du PMSS / bénéficiaire / an



Sont exclues de la garantie toutes les dépenses, soins ou interventions, non prises en charge par la Sécurité Sociale, sauf pour les cas expressément prévus dans le tableau des garanties.

Actes de prévention² :

- détartrage annuel complet sus et sous gingival, effectué en deux séances maximum : (remboursement sur les bases des soins dentaires : SC 12) : TM,
- bilan du langage oral et/ou bilan d'aptitude à l'acquisition du langage écrit, à condition qu'il s'agisse d'un 1^{er} bilan réalisé chez un enfant de moins de 14 ans (remboursement sur les bases d'un tarif conventionné chez un orthophoniste conventionné : AMO 24) : TM,
- vaccins DT Polio, tous âges : TM.

[1] sous déduction des prestations de la Sécurité Sociale

[2] actes choisis dans une liste publiée par l'arrêté du 8 juin 2006, en application de l'article R 871-2 II du code de la Sécurité Sociale.

Combien ?

Régime de base :

Les cotisations sont de 1,99 % du salaire brut dans les limites mensuelles suivantes : mini : 45 % du PMSS (soit **1 247,85 €** au 1^{er} janvier 2008), maxi : 150 % du PMSS (soit **4 159,5 €** au 1^{er} janvier 2008).

Les options :

Les options proposent de meilleures couvertures au salarié et à ses proches. Le surcoût des options est à la charge du salarié bénéficiaire : option couple : + 1,80 %, option famille : + 4,16 %. Les cotisations obligatoires de complémentaire santé sont déductibles des impôts sur le revenu.

Plus encore ?

Cette information générale ne répond pas à toutes les questions. Aussi, n'hésitez pas à faire appel à l'Unfsa, et cliquez :

- [Archilink.com / social / textes conventionnels / accord frais de santé](http://Archilink.com/social/textes-conventionnels/accord-frais-de-santé) pour le texte officiel, et
- [Archilink.com / social / fiches social pratiques](http://Archilink.com/social/fiches-social-pratiques) où vous attend la fiche Unfsa : Régime national frais de santé, 11 pages, parmi les 64 fiches-outils du social.
- **Votre avis nous intéresse, envoyez un mail à :**
unfsa-social@archilink.com.



Alain Masson,
Président de la Commission Sociale
et paritaire de l'Unfsa

Glossaire :

- BR : Base de Remboursement : tarif servant de base au remboursement de la Sécurité Sociale
- TM : Ticket Modérateur : différence entre la base de remboursement de la Sécurité Sociale et le remboursement effectif de cet organisme à l'exclusion des pénalités financières et de la contribution forfaitaire
- PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale
- PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

La grève

Le droit constitutionnel qui a généré le plus d'inégalités entre les Français

Certaines personnes prétendent que réglementer le droit de grève serait anticonstitutionnel, et beaucoup de médias participent à la désinformation du public en se contentant de citer de telles déclarations au lieu de donner l'information exacte, en rappelant le préambule de la Constitution : *"Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent"*.

Il est donc prévu que des lois pourront encadrer le droit de grève.

Mais jusqu'à présent, si la jurisprudence est énorme sur les conflits du travail, le Parlement a été particulièrement frileux sur ce sujet de la grève : jusqu'en 2007, la partie législative du code du travail n'y consacrait que quelques articles.

Intérêt et limites de la grève

Le droit de faire grève est un droit acquis de haute lutte au cours des siècles passés, au prix du sang et des sacrifices de millions de travailleurs. Nul ne songe à le remettre en cause.

La grève est l'ultime moyen de faire pression sur un employeur fermé à toute

Pour les salariés, la grève prive ceux-ci de leurs revenus.

À titre individuel, ni le patron, ni les salariés n'ont donc intérêt à ce que le conflit se prolonge. Il appartient à chacun de mesurer jusqu'où il peut aller dans la négociation vers une issue "équilibrée".



Ce que nous allons démontrer, c'est que ce droit de grève, constitutionnel, et cette quasi-absence de réglementation du droit de grève sont à l'origine de certaines des inégalités les plus criantes entre les Français.

négociation en vue d'améliorer les conditions de travail et de rémunération de ses employés, voire de corriger des situations jugées inacceptables.

Si nous écrivons que c'est l'ultime moyen, c'est parce qu'elle nuit généralement à tous les acteurs en conflit.

Pour le patron, la grève prive son entreprise de sa production, et partant, réduit le bénéfice escompté.

En général, un troisième facteur intervient, qui va exercer une pression considérable sur les deux parties, quand la survie de l'entreprise peut être compromise par la crise.

Une grève cause toujours du tort à une entreprise :

- pendant la grève, non seulement l'entreprise ne fait plus de bénéfice, mais, le plus souvent, elle perd des clients, et nul ne sait s'ils reviendront, la grève achevée ;
- si le patron cède à n'importe quelles revendications, les charges en résultant peuvent compromettre la compétitivité de l'entreprise ; en cas de majoration excessive des coûts, la perte de marchés peut conduire à la faillite de l'entreprise.

Le patron évalue les conséquences des avantages qu'il va accorder à ses salariés et, en général, ceux-ci, surtout s'ils sont bien conseillés¹, mesurent la capacité de l'entreprise à satisfaire leurs revendications sans compromettre son avenir.

Ainsi, collectivement, ni le patron, ni les salariés n'ont intérêt à ce que l'entreprise cesse d'être com-

[1] Il est important que les salariés puissent disposer de conseillers économiques impartiaux.

pétitive, perde des marchés, et, *in fine*, disparaît.

Malgré cela, on n'assurera pas que les employeurs et les salariés soient à égalité de pouvoir dans tous les conflits, mais généralement, les intérêts individuels et collectifs font que, dans la plupart des entreprises, la négociation est la règle et la grève une exception, le plus souvent de courte durée.

Pouvoirs exorbitants de certains travailleurs

Hélas, l'intérêt, généralement bien partagé par les protagonistes, d'éviter un conflit ou d'y mettre fin rapidement, n'existe pas dans toutes les entreprises, pour deux raisons fondamentales qui sont à l'origine d'énormes inégalités entre les Français.

La première cause d'inégalités entre les travailleurs français tient à ce que, dans certains secteurs, non seulement l'entreprise ne risque pas de disparaître, mais les salariés ne risquent pas de perdre leur emploi, quelles que soient les charges nouvelles imposées à "l'entreprise".

Les fonctions publiques et les services publics sont dans cette situation privilégiée.

Et comme l'État ne peut se passer longuement de ses fonctionnaires, les grévistes sont en position de force : dans ces conditions, défendre les intérêts de la collectivité (qui paiera tous les pots cassés, y compris à très long terme quand il s'agit de retraite) n'est pas une tâche aisée.

Le premier frein à la présentation et au maintien de revendications parfois excessives disparaît donc.

La deuxième cause d'inégalités entre les travailleurs français tient au fait que, dans certains secteurs, la grève ne nuit pas seulement à l'employeur et aux salariés, mais elle nuit à des tiers.

C'est le fameux "pouvoir de nuisance collective" dont disposent certains salariés pour faire pression sur ceux avec lesquels ils "négocient".

On aura reconnu tout particulièrement les salariés de certains services publics essentiels pour la vie d'un pays.

Ce "pouvoir" est tellement fort que les premières personnes à supplier les pouvoirs publics de céder, (afin de retrouver leurs transports, leur courrier, leur courant ou d'autres services essentiels) sont celles qui, ultérieurement, auront à supporter financièrement les largesses accordées aux grévistes !

Ce pouvoir exorbitant est donc un encouragement à présenter des revendications très supérieures à ce que les autres citoyens peuvent obtenir.

C'est comme cela qu'en un peu plus d'un demi-siècle, de revendications en conflits, toute une série d'avantages et de garanties, (dont isolément, aucun ne justifiait de mettre en difficulté l'économie de notre pays) a été consentie à une petite minorité de Français.

Dans ces conditions, on peut se demander s'il s'agit d'avantages légitimement acquis, puisque la minorité qui en a bénéficié les a obtenus sans risque² grâce au pouvoir de nuisance dont elle disposait, alors qu'à contrario, la très grande majorité des français n'avait aucun moyen d'obtenir des privilèges semblables³.

[2] On rappellera même que jusque il n'y a pas très longtemps, l'une des conditions pour reprendre le travail, posée par les grévistes protégés par leurs statuts et leur pouvoir de nuisance, était le paiement, au moins partiel, des heures de grève !

[3] Le jardinier qui tond ma pelouse n'a aucun pouvoir : s'il fait grève, je fais des économies et c'est même bon pour ma santé si je fais le travail à sa place.

[4] Les leaders syndicaux sont des gens intelligents qui sont parfaitement conscients de ces situations inégalitaires et conviennent qu'il faut les réformer. Mais ils doivent aussi "séduire" leur "clientèle" composée très majoritairement d'agents publics : ils tiennent donc des discours démagogiques débouchant sur une véritable désinformation de l'économie. De plus, au moment de lancer une grève, ils doivent motiver leur base en lui promettant qu'elle va, une nouvelle fois, gagner. Comment s'étonner, dès lors, que lorsque les leaders syndicaux s'assoient enfin à la table de négociation, la base ne comprenne pas ?

Le constat est sans appel

En l'absence d'une législation rééquilibrant les droits et obligations entre les diverses catégories de français, on peut dire que :

le droit de grève est bien le droit constitutionnel qui, en un peu plus d'un demi-siècle, a créé le plus d'inégalités entre les Français⁴.

Mais nous nous garderons bien d'être obnubilés par une seule origine d'inégalités entre nos concitoyens, quand l'histoire et l'actualité mettent en évidence, jour après jour, de multiples autres causes d'inégalités, dues au pouvoir de l'argent, aux lieux de naissance et de vie, aux titres et aux statuts, etc.

C'est pourquoi, comme nous l'avons écrit plusieurs fois⁵, **le législateur a un rôle très important à jouer pour assurer un maximum d'équité et de sécurité dans les relations entre les citoyens.**

Toutefois, que les rêveurs ne s'illusionnent pas : on peut espérer des disparités moins flagrantes, mais, quelle que soit la volonté de réforme d'un pays, il ne sera jamais possible d'établir une véritable égalité entre les Français, nonobstant notre devise au fronton des mairies.

Ces considérations mettent d'ailleurs en évidence **l'antinomie flagrante entre "la liberté" et "l'égalité" de notre devise nationale, puisque ce n'est qu'au prix de lois et de règlements qui limitent la liberté⁶, que l'on peut réduire les inégalités entre les citoyens et leur assurer une meilleure qualité de vie.**

Bon courage aux donneurs de leçon qui n'ont pas vu le paradoxe.

Gilbert Ramus,
Architecte

[5] Voir PA n°21 page 6, à propos des marchés publics. Voir le présent numéro 23 page 6, à propos de la législation utile ou malfaisante.

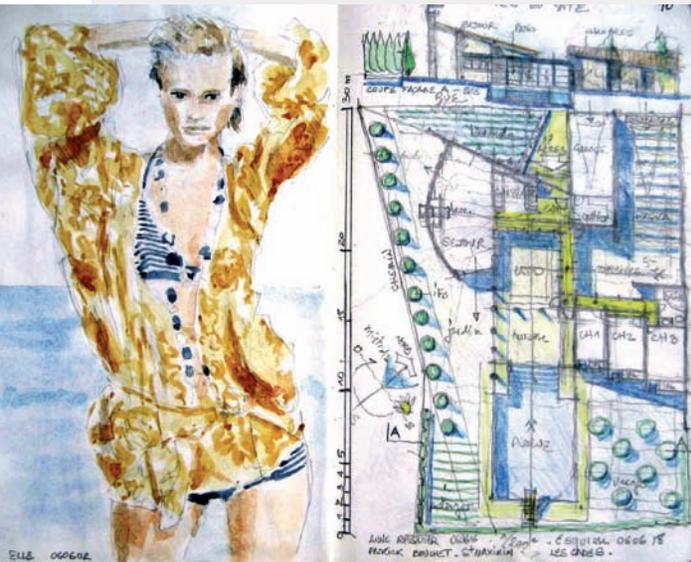
[6] Cités dans PA n°20 (page 6), deux exemples emblématiques d'encadrement par l'État :
- plusieurs dizaines de lois depuis 1948 sur les rapports entre bailleurs et locataires,
- un code du travail en perpétuel mouvement pour les relations entre employeurs et salariés.

Du chaos, la lumière

Dans le dessin d'architecte, la raison est souvent étrangère à l'émotion. Elle ne peut répondre à l'invite : "Fais-le comme tu le sens !"

Sur la planche

Le rationnel est là, le tableau des surfaces, les fiches d'analyse et le cutch pour l'échelle avec l'analyse du site, la course du soleil, les vents, les rapports à la ville et la faisabilité réglementaire. Mais l'habitant pousse la porte et attend dans le dessin qu'on lui ménage un coin à lui, "une maison qui sourit...". Le plaisir à habiter est relié au plaisir à dessiner, comme des sensations en partage, un dialogue différé. Entre l'architecte et l'habitant, la rencontre est indispensable. Cependant, la création appelle la solitude.



Le corps de l'artiste

Un calque épais tendu sur la planche. Les deux bras en mesurent l'envergure. La prise de site s'élabore aux crayons de couleur épais, jaune, rouge, et bleu, afin que l'essentiel s'y dévoile en valeurs. Une musique, Schubert, Dylan ou Jonasz, crée un bain matriciel, monde consentant de sonorités familières. Comme si ce plan était un tableau, arrivent les sensations, souvenirs, désirs, craintes, rêveries, venus des sens pour composer un patchwork disparate¹.

Là, l'esprit et le corps s'aperçoivent.

1] Didier Anzieu, "Le corps de l'œuvre", Gallimard, 1981

Dialogue

Arrive un interlocuteur imaginaire, un pair à qui parler. La recherche est nourrie d'un dialogue fictif où un autre entre en scène, attentif et bienveillant. Sans voix, il est juste un référent, l'Autre.

D'où ça vient-il ?

La porte est ouverte au laisser-aller, au combat, au rêve, aux histoires racontées, aux ballades dans l'espace à venir, aux aventures dans les désirs, les craintes, les gouffres, les dépassements et les transgressions. La promenade dans le plan autorise la rêverie.

Laisser venir le chaos, le ça, se perdre pour trouver, est le chemin de la création. "L'art n'est pas construction, artifice, rapport industriel à un espace et à un monde du dehors. C'est vraiment le cri inarticulé... qui semblait la voix de la lumière"².

Le calque se charge d'atmosphères de voiles, d'arches de Noé, d'oasis, de déserts, de harems et d'odalisques, de promontoires, de grottes et de chemins creux. Tout est transcrit, les souvenirs, les rêves, les impressions. Le dessinateur s'oublie, le temps s'arrête, il se réconcilie, il est dans le dessin et, comme par enchantement, le dessin, c'est lui. Les images ne semblent pas avoir été créées par lui, mais s'être formées d'elles-mêmes, comme s'il en était, juste, le passeur.

Le corps de l'œuvre

Gommant, grattant à la lame dans cette riche incohérence, il ajoute comme un peintre, il retranche comme un sculpteur, il est attentif à garder sa "petite sensation" surgie du chaos³. Carnet de voyage, son calque est plein. L'architecte cherche à émerger du chaos, il devine l'ordre à venir qui va être sa boussole, l'atmosphère émergée, le fil de la création.

2] Maurice Merleau-Ponty, "L'Œil et l'Esprit", Folio + philosophie, Gallimard, 2006

3] Maurice Denis, in "Conversations avec Cézanne", p.183, Ed. Macula, 1978

L'ordre n'est pas une trouvaille, il sort du magma, déposé sur le calque, de tous ses ressentis. L'ordre à naître émane des sensations. Il les organise en préfigurant la construction.

La lumière vient du calque, étonnante de vérité. Elle éclaire ce moment où le programme, le projet, la forme, l'esprit et le corps s'interpénètrent dans le dessin. Dans la marge, il dessine des croquis pour vérifier les volumes émergents du brouillard. S'y ajoutent aussi des mots clés, des pense-bêtes, des calculs, des collages.

Quand le calque est bien fatigué et le dessin bien sale, que sa fougue l'a déjà troué à plusieurs endroits, le dessinateur s'éloigne. Il laisse ce champ de bataille étrange, au parfum intime. Éreinté de cette épreuve, il lui faut l'oublier, s'échapper du dedans. Il boit un café, lit un article, fume une cigarette, reprend contact au-dehors...

Ensuite, impatient, il revient et redécouvre les traces avec un œil neuf, presque vierge. Il utilise "l'œil de vieux", cette lentille biconcave qui concentre et éloigne, ou alors, comme les peintres, il apprécie son dessin à quatre pas. L'essentiel est là, et la lumière émerge... Il faut que ça tienne, que ça fasse un, qu'il s'y retrouve, qu'il n'y soit plus ni indécis, ni têtue, que ça offre figure, que la vérité soit là, synthèse des sensations et de l'esprit du projet.

Puis, il reprend, il recommence dans ce tango des repentirs, il opère les choix, les dernières mises au point, l'architecte clarifie la lecture, et rend sa musique audible.

Que verront-ils ?

Alors seulement, ça parlera peut-être aux autres : pourront-ils partager la sensation ? Elle y sera..., offerte. Il n'avait, là, rien de mieux à leur proposer.

Chercher la vérité, la beauté viendra de surcroît.

La vision est un entrelacs. ■■

Alain Masson,
Architecte

“Aujourd’hui je suis fier et heureux...”

C’est sur cette confiance que le **Président de la République** a inauguré *La Cité de l’Architecture et du Patrimoine*. Comment ne pas nous réjouir de ce bonheur ? Depuis la Loi de 1977 qui a consacré **l’Intérêt Public de la création architecturale**, quel Président a exprimé avec autant de ferveur son attachement à l’architecture ?...

Il a dessiné les grandes lignes de sa *Politique du Patrimoine* devant Madame la Ministre de la Culture : élargir et protéger le patrimoine, l’ouvrir plus largement “au peuple, à qui il appartient”. On reste impatient de connaître les modalités concrètes d’inscription de cette politique dans les faits et d’en mesurer les effets sur ce qui constitue “l’âme même de notre civilisation”.

Après cette attention au Patrimoine, le Président de la République a tourné son regard vers l’avenir, celui qui naît de la **Création architecturale**.

Pour évoquer sa propre approche des valeurs humaines, sociales et culturelles de l’architecture, le **Président** a choisi les mots que nous pouvions espérer.

Oui, “l’architecture traduit, interprète et conditionne le destin individuel et collectif des hommes”... Oui, l’architecture est le “lieu de notre identité”... Oui elle “exprime la place de l’homme dans le monde”... Oui, elle “modifie notre relation à l’espace et aux autres personnes”...

D’aucuns regretteront la part belle donnée aux “grands gestes” à cause de la primauté qu’ils accordent trop souvent à “l’apparaître”, au détriment parfois de la profondeur humaine de l’architecture. C’est l’architecture au quotidien, le cadre de tous les jours, qui conditionne la vie des Français. Richard Neutra aimait à dire que “l’architecture n’était pas un jeu innocent de formes et de couleurs, elle transforme notre vie externe aussi bien que notre équilibre interne”.

C’est un art qui concerne le **geste humain d’habiter le monde**... Malheu-

reusement nous devons l’exercer dans “univers économiquement contraint, dont la pente naturelle conduit à la normalisation, au formatage, à l’uniformisation...”. Si cela peut entraîner certains architectes au découragement, ils attendent, tous, plus que des discours. Le défi du Président, “développer notre créativité”, sera relevé si des mesures concrètes viennent desserrer les étaux qui étranglent les espaces de conception. Nous sommes disponibles pour dénoncer, une fois encore, ces



pratiques sournoises d’étouffement de la créativité. Ce que nous attendons c’est que **sa volonté de faire** se concrétise véritablement, qu’elle “contamine” les ministères concernés, la Culture, mais aussi l’Environnement... Le **dessin** de l’architecte ne devient “architecture” qu’une fois le chantier terminé. Le **discours** de l’élu ne devient “politique” que lorsque ses décisions s’appliquent dans la société...

Le Chef de l’État a souligné la dimension urbaine de l’architecture. L’animation du débat autour de l’avenir de la ville demande du temps et de l’énergie pour les analyses fines et la conception de scénarios, de la persévérance

pour appliquer les choix dans la durée...

Les portes de ville nous renvoient l’image lamentable de l’aliénation d’un bien commun, le paysage, au bénéfice des adeptes du “tout profit”. On stigmatise les grands ensembles des années passées, mais ne fermons pas les yeux sur les tares des lotissements d’aujourd’hui.

En fait c’est l’ensemble de la question de l’urbanité qui se pose. Un enjeu considérable : la qualité, pour ne pas dire la survie, de notre **vivre ensemble**...

Au siècle dernier, c’est en passant par l’école que **l’hygiène** a pu faire tant de progrès.

Il est urgent de faire du “**geste d’habiter**” une priorité dans la formation des enfants à la citoyenneté.

En bâtissant ses demeures, l’homme construit la Ville. Le temps de **l’urbanisme réglementaire** est révolu. L’orgueilleuse tentative de mettre la vie en formule n’a réussi qu’à élever l’instrument au-dessus du but. Il ne faut plus asservir la vie mais la servir.

Monsieur le Président, ouvrez le chantier de simplification des règles, renversez les priorités, donnez la primauté aux projets urbains pour assurer la continuité entre urbanisme et architecture, et, alors, les architectes s’engageront avec enthousiasme dans le sillage de ce programme “**urbanisme et architecture**” au service de la cité et du citoyen. ■

Joseph Brémond,
Architecte, président d’honneur

L'acier, une matière au service du juste besoin

L'acier, matériau polyvalent, simple d'utilisation et intégralement recyclable est aujourd'hui de plus en plus intégré à des systèmes constructifs optimisés. Les qualités de ce métal, utilisé seul ou en association avec des technologies connexes en font un matériau tout terrain.

Interview de Pascal Bonaud, architecte et directeur d'ArcelorMittal Building & Construction Support France



▲ Pascal Bonaud, architecte et directeur d'ArcelorMittal Building & Construction Support France

Passion Architecture : Aujourd'hui, quelle est la place de l'acier dans la construction ?

Pascal Bonaud : L'acier peut entrer dans la composition de presque tous les éléments constitutifs d'un bâtiment : structure, façade, couverture, plancher, second œuvre... C'est en effet un matériau très polyvalent qui peut s'adapter aisément aux spécificités de l'utilisation à laquelle on le destine, que ce soit pour l'habitat ou pour le tertiaire.

De plus en plus, à l'image de la démarche amorcée par ArcelorMittal depuis quelques années, la tendance est à l'optimisation de l'acier en l'intégrant à des systèmes constructifs. Nous travaillons avec d'autres industriels afin de développer des produits innovants qui associent les qualités de l'acier à des technologies connexes. Mais l'acier reste avant tout une matière au service du juste besoin.

P. A. : Comment le professionnel de l'acier que vous êtes répond-il aux problématiques des acteurs de la construction, et des architectes en particulier ?

P. B. : Nous travaillons régulièrement en étroite collaboration avec des bureaux d'études et des architectes pour trouver avec eux les solutions optimisées à leurs cahiers des charges, et offrir à tous le résultat de ces recherches. Une de ces collaborations a d'ailleurs été remarquée lors des trophées du design organisés par Batimat puisque la poutre alvéolaire grande portée Angelina® dotée d'ouvertures pour le passage des fluides et des câbles mise au point en association avec le cabinet d'architectes Vasconi Associés a reçu une médaille d'or. Selon chaque projet, nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution à la fois technologique et esthétique. Il existe chez ArcelorMittal plus de 300 nuances



▲ Structure en acier du MMG La Ciotat

d'acier, donc une très large gamme de choix pour répondre à toutes sortes de besoins. Il nous arrive même de détourner certains aciers de leur usage premier. Ainsi, lors de la réhabilitation de l'immeuble des Bons-Enfants pour le ministère de la Culture et de la Communication, les architectes Francis Soler et Frédéric Druot ont souhaité revêtir la façade d'une résille en acier à la fois comme parement et brise-soleil. La nuance d'acier la plus efficace que nous ayons trouvée, qui conciliait à la fois les exigences d'esthétique, d'efficacité technique et de pérennité, a été un acier habituellement employé dans la construction d'équipements de désalinisation : l'acier Duplex.

P. A. : Dans un contexte où le développement durable devient une problématique incontournable, quelles sont les qualités de l'acier qui répondent aux préoccupations environnementales ?

P. B. : Déjà l'acier est entièrement recyclable... et recyclé dès sa fin de vie, ce qui permet de préserver les ressources

de la planète. De nos jours, même l'acier extrait des bâtiments anciens peut être recyclé, ce qui garantit une haute qualité environnementale pour les constructions de demain. De plus, si l'on prend en considération les nuisances environnementales suscitées par les chantiers, l'acier est particulièrement bon élève. Sa manipulation n'entraîne aucune émission polluante, comme la poussière ; c'est un matériau léger, il mobilise donc moins de camions pour le transport, ce qui représente une conséquente économie d'émission de CO₂ ; l'assemblage des éléments d'acier ne nécessite pas d'utilisation d'eau sur les chantiers ; enfin, les éléments constructifs étant en grande partie prêts à l'emploi, le chantier gagne en rapidité, ce qui limite les nuisances de voisinage.

Grâce à l'évolution des techniques, les matériaux sont de plus en plus optimisés. Des calculs précis associés à un concept efficace permettent d'aller directement à l'essentiel de la fonction en évitant la présence de matériau superflu. ■

Logistique & Développement Durable

Philippe Gallois & Dominique Lantez
Préface de Nicolas Vanier
Éditions PC, 160 pages, 35 €



Créée en 1986 par Philippe Gallois et Dominique Lantez (architectes dplg), l'agence SAGL fait ses débuts dans la réalisation de lotissements pavillonnaires, dans l'architecture bois et dans la réhabilitation de friches industrielles. Ces réalisations concernent les parcs logistiques, les plates-formes logistiques, les parcs d'activités, et également les plateaux de cinéma, la restauration de maisons anciennes et l'architecture d'intérieure. La préoccupation environnementale est au cœur des projets. Ce livre présente quelques-unes de leurs réalisations au moyen de plans et de fiches techniques détaillés.

Maison A / Studio B Architectures à vivre

Jacques Repiquet
et François-Xavier Jeuland
Eyrolles, 144 pages, 35 €

Ce recueil présente deux exemples très différents mais complémentaires en matière d'architecture. Le Studio B montre qu'il est possible d'introduire lumière et espace dans une enveloppe physique et économique limitée.

D'une tout autre ambition, la Maison A multiplie les innovations architecturales, environnementales et domotiques, anticipant des manières de construire et d'habiter qui devraient se généraliser dans les années à venir. Ces deux réalisations illustrent ce qu'il est possible de faire dès à présent dans le cadre d'une réhabilitation pour offrir le plus grand confort domestique tout en limitant de manière significative la consommation d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre.

Maison A/Studio B Architectures à vivre



De l'angoisse à l'espoir Leçons d'écologie humaine

Albert Jacquard
Le Livre de Poche, 52 pages, 4 €

D'avantage que la technique, c'est l'homme qui doit être au centre de la réflexion sur l'architecture. Fort de cette conviction, l'architecte tessinois Mario Botta a demandé à Albert Jacquard de s'adresser aux étudiants qu'il réunit dans son Académie d'architecture à Mendrisio.

Il inaugure dans ce livre une nouvelle discipline, "l'humanistique". Une approche dans laquelle l'économie, la technique, l'écologie, l'éducation croisent leurs perspectives pour définir un véritable projet humain, respectueux de la personne autant que de l'environnement naturel.



Dictionnaire des jardins et paysages

Philippe Thébaud
Jeanmichelplace, 798 pages, 65 €

Philippe Thébaud, urbaniste-paysagiste, parcourt plus de 10 000 définitions issues de différentes cultures et nous fait découvrir un paysage multiple et varié, riche de termes anciens et de notions contemporaines se rapportant à la botanique, la législation, l'architecture, la littérature. Illustré de la main de l'auteur, ce document est un guide, un outil précieux et original, tant pour les professionnels que pour les amateurs de jardins et de paysages.



Architectes de l'Urgence Un nouveau métier de l'humanitaire

Patrick Coulombel
L'Harmattan, 222 pages, 21 €

En 2001 naît l'association "Architectes de l'Urgence" à la suite des inondations de la Somme. Ce recueil présente cette ONG et ses actions menées en faveur des populations sinistrées dans 19 pays. Patrick Coulombel, président d'"Architectes de l'Urgence", nous relate son parcours notamment à travers ses premières interventions. Aujourd'hui, les "Architectes de l'Urgence" comptent 349 employés expatriés et locaux sur le terrain dans le cadre de programmes de développement et de reconstruction. De l'Afghanistan à l'Algérie, de l'Iran à l'Europe de l'Est, de l'Indonésie au Pakistan, cet ouvrage fait état du mode d'intervention de cette ONG, des difficultés, des efforts mais surtout de l'engagement de tous pour la réussite des projets entrepris.



Architecture... passion !

Architecture... passion ! VOL II - 2007

Textes et illustrations de Nicolas Depoutot
Éditions PC, 68 pages, 10 €

"Tous les architectes vous le diront "un petit dessin vaut mieux qu'un long discours" et ces caricatures de Nicolas Depoutot en sont une démonstration évidente. Et quand il faut dire des choses, surtout graves, c'est tellement mieux avec le sourire. Ce dernier ne devrait pas tarder à apparaître sur votre visage en feuilletant ce petit recueil"

